Affaires indiennes et du Nord Canada | Indian and Northern Affairs Canada

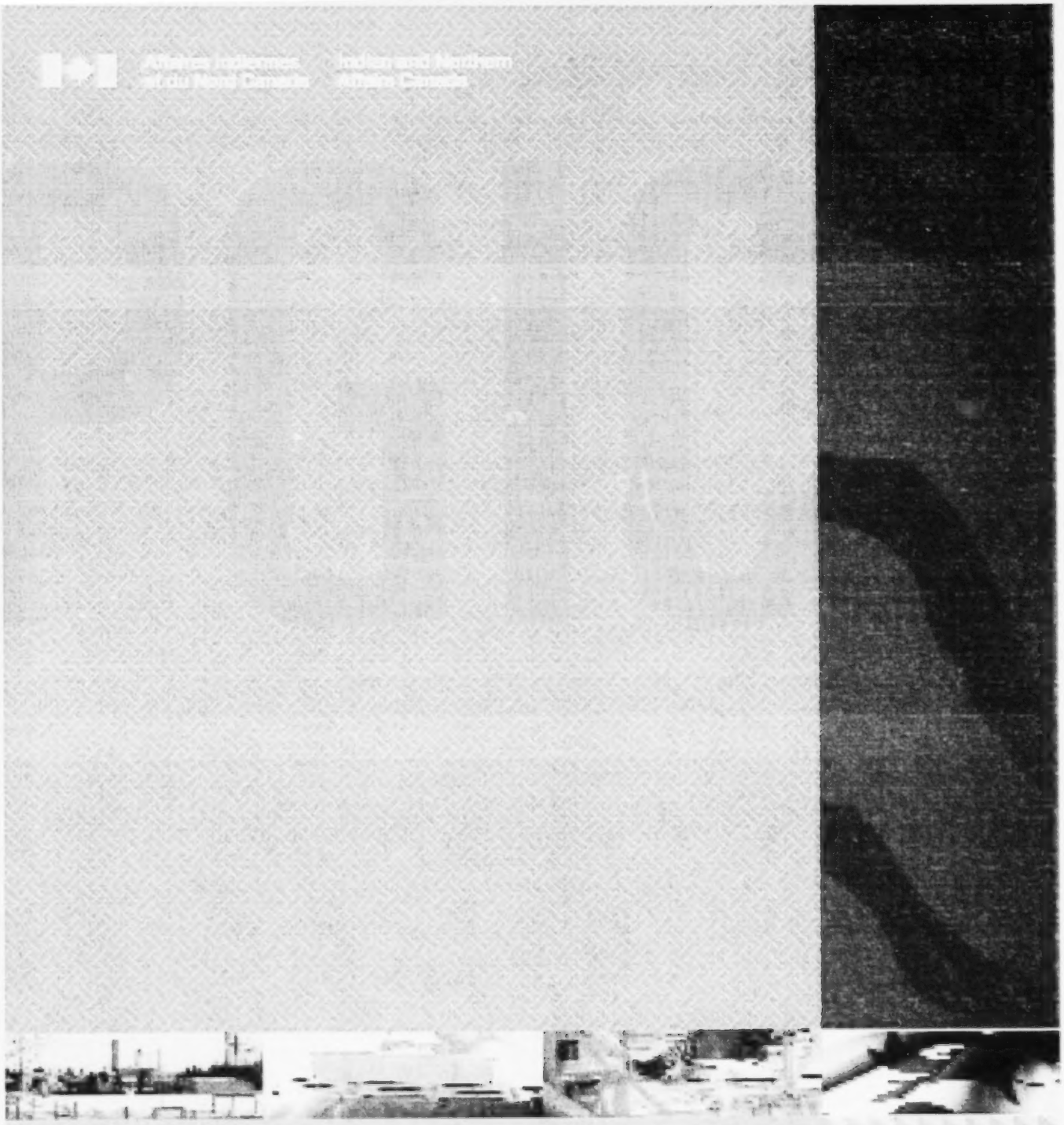

2004/2005 PÉTROLE ET GAZ DES INDIENS DU CANADA **RAPPORT ANNUEL**

2008-05890/

TABLE DES MATIÈRES

Message du PDG

Profil de l'organisation

Autorisations législatives

Mandat

Mission

Organigramme

Conseil de cogestion de pgic

Conseil des ressources indiennes

L'initiative de la gestion du pétrole et du gaz des Premières nations

Redevances avec certitude

Rationalisation du processus de perception des redevances

Automatisation des intérêts avec un système de comptes débiteurs

Haute direction

Terres

Production

Planification et services ministériels

État de forages

Opérations financières

2008-05890/

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 2005
www.ainc-inac.gc.ca
1 800 567-9604
ATS seulement 1 866 553-0554

QS-9003-010-FF-A1
Catalogue: R1-6/2005F
ISBN: 0-662-70874-1

© Ministre des Travaux publics
et des Services gouvernement
aux Canada

This publication is also available
in English under the title:
Indian Oil and Gas Canada
Annual Report 2004-2005

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DE PGIC

1 [illegible]
2 [illegible]
2 [illegible]
3 [illegible]
3 [illegible]
3 [illegible]
4 [illegible]
7 [illegible]

INITIATIVES CLÉS

8 [illegible]

OPÉRATIONS

12 [illegible]
12 [illegible]
13 [illegible]
16 [illegible]
18 [illegible]
22 [illegible]
26 [illegible]
28 [illegible]
32 [illegible]

MESSAGE DU PDG

Au nom des cadres et employés de Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC), je suis heureux de présenter le Rapport annuel de 2004-2005 de PGIC. Ce rapport fait état de nos activités et réalisations, ainsi que des progrès que les Premières nations accomplissent dans le secteur pétrolier et gazier.

Entré dans mes fonctions de Président directeur général et Directeur exécutif en janvier 2005, j'espère apporter un nouveau dynamisme et une vision originale à ce poste ainsi qu'à l'ensemble de l'organisation, tout en gravissant la courbe d'apprentissage abrupte qui va généralement de pair avec l'exercice de nouvelles responsabilités. Je me familiarise avec le paysage tout en me préparant à guider l'organisme vers l'avenir.

PGIC a pris dès avant mon arrivée plusieurs initiatives connexes importantes, et, quoique les choses prennent plus de temps que prévu, des progrès appréciables ont été accomplis. L'une des principales réalisations du projet de rationalisation des redevances a consisté en l'élaboration d'une méthode permettant d'accepter la présentation électronique des données sur les redevances par les compagnies pétrolières et gazières. Le projet Redevances avec certitude fait appel à des marqueurs de prix standards pour les droits pétroliers et gaziers et permet aux Premières nations d'avoir des renseignements plus sûrs quant à la valeur des redevances produites par leurs terres. La première étape du projet d'automatisation des intérêts avec un système de comptes débiteurs devrait être achevée au cours de l'exercice 2005-2006. Et Pétrole et gaz des Indiens du Canada continue de travailler avec le Conseil des ressources indiennes du Canada à l'achèvement d'une proposition de changement législatif et réglementaire.

L'autre initiative importante qui a exigé beaucoup de travail et de détermination cette année est la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations* (LGPGFPN), dont les fondements ont été jetés au cours de la décennie passée. Pendant cette période, les Premières nations Blood, Siksika et White Bear ont travaillé en étroite collaboration avec Pétrole et gaz des Indiens du Canada pour développer les capacités qui leurs permettront d'assumer le contrôle et la gestion de leurs ressources pétrolières et gazières. Une nouvelle loi est nécessaire pour que le transfert de la gestion du pétrole et du gaz aux Premières nations soit couronné de succès : la LGPGFPN a été déposée devant la Chambre des communes le 1er juin 2005.

L'adoption de cette loi permettra aux Premières nations Blood, Siksika et White Bear d'assumer le contrôle et la gestion de leurs ressources pétrolières et gazières, sous réserve d'un référendum intracommunautaire. PGIC sera ensuite en mesure d'admettre au même régime les Premières nations qualifiées qui souhaiteront se prévaloir de ce texte, selon un processus semblable mais plus court, pendant qu'elles développent leur capacité de gérer leurs ressources pétrolières et gazières.

L'avenir s'annonce exaltant, riche en défis et en précédents. J'exprime l'opinion de tout l'organisme lorsque je dis que nous anticipons avec impatience l'année qui s'en vient.

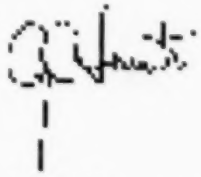

G.C. Smith
Président-directeur général

PROFIL DE L'ORGANISATION

Le gouvernement fédéral est chargé de toutes les questions qui concernent les Indiens et les terres réservées aux Indiens, conformément à l'article 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est l'organe chargé de l'exécution des obligations du gouvernement fédéral envers les Autochtones aux termes des traités, de la Loi sur les Indiens et des autres textes de loi concernés. Et la gestion des ressources naturelles situées sur les terres des Indiens, notamment le gaz et le pétrole, est visée par ces obligations.

L'exploration et l'exploitation des ressources pétrolières et gazières sur les terres de réserve des Premières nations sont des activités réglementés par la Loi sur les Indiens depuis l'année 1916. En 1974, en raison de la forte augmentation des activités pétrolières et gazières sur les terres indiennes, le gouvernement a édicté la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, suivie en 1977 par le Règlement sur le pétrole et le gaz des terres indiennes. En 1987 était établi Pétrole et Gaz des Indiens Canada, en remplacement de Ressources minérales des Indiens – Ouest, comme organe du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien voué à la gestion de l'exploitation des ressources pétrolières et gazières des terres indiennes et à la promotion des activités visant à aider les Premières nations à prendre en charge le contrôle de leurs propres ressources. En 1993, Pétrole et gaz des Indiens du Canada était déclarée organisme de service spécial, pour maximiser sa capacité de répondre aux besoins de l'industrie et des Premières nations.

AUTORISATIONS LEGALES

PGIC continue de mener ses activites en conformite
avec les dispositions :
de la Loi sur le petrole et le gaz des terres indiennes
du Reglement de 1995 sur le petrole et le gaz des terres indiennes

PGIC applique par ailleurs des lois federales connexes,
qui comprennent des dispositions :
de la Loi sur les indiens
de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
d'autres lois pertinentes

MANDAT

Le mandat de PGIC consiste à remplir les obligations fiduciaires et légales de la Couronne liées à la gestion des ressources pétrolières et gazières que recèlent les terres des Premières nations et à mener à bien les initiatives lancées par les Premières nations pour gérer et contrôler leurs ressources pétrolières et gazières. Faciliter les initiatives des Premières nations désireuses d'assumer la gestion et la maîtrise de leurs propres ressources pétrolières et gazières.

MISSION

Notre mission est de collaborer avec les Premières nations à la gestion de leurs ressources en pétrole et en gaz.

ORGANIGRAMME

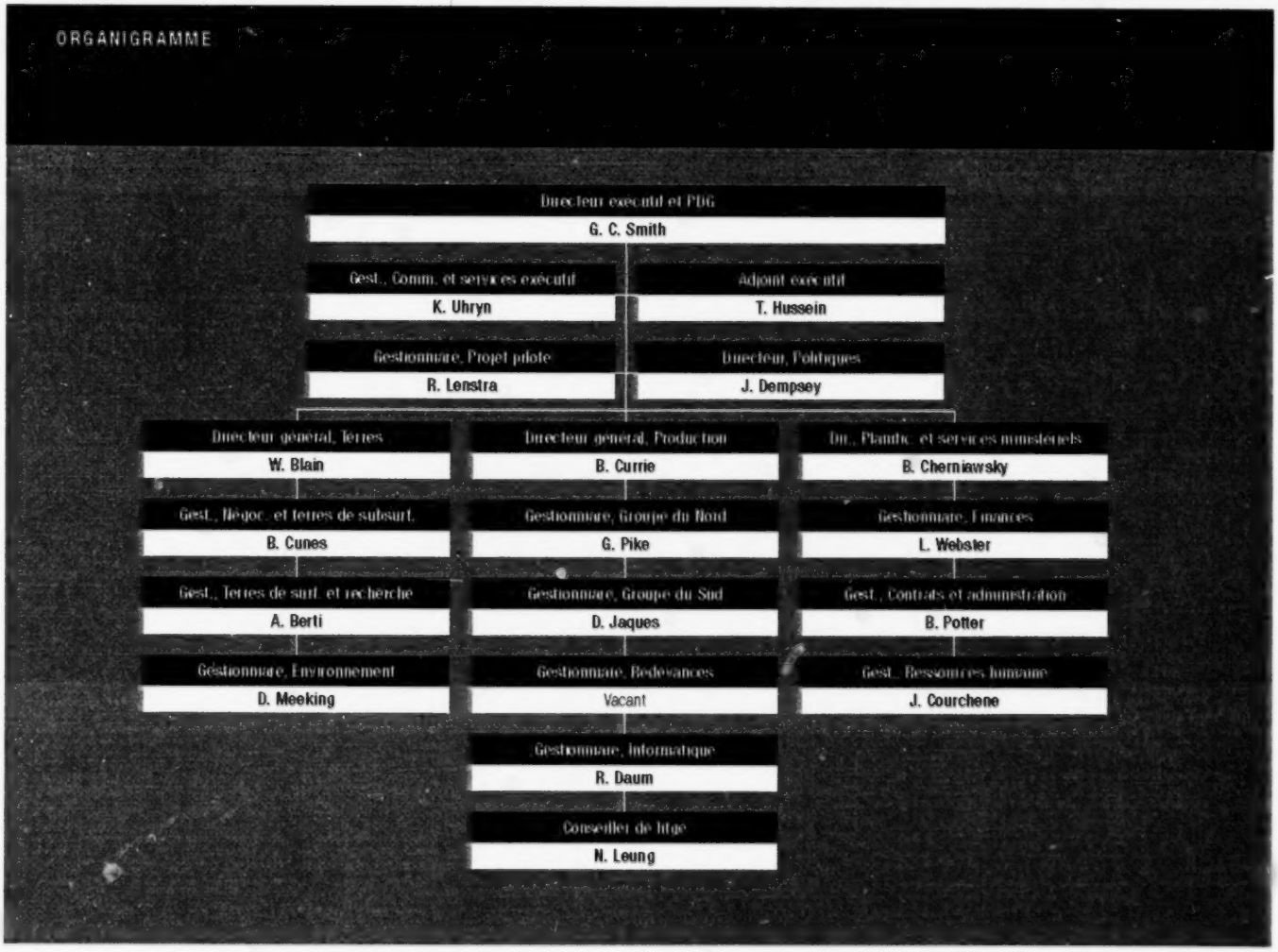

MANDAT

Le mandat de PGIC consiste à remplir les obligations fiduciaires et légales de la Couronne liées à la gestion des ressources pétrolières et gazières que recèlent les terres des Premières nations et à mener à bien les initiatives lancées par les Premières nations pour gérer et contrôler leurs ressources pétrolières et gazières. Faciliter les initiatives des Premières nations désireuses d'assumer la gestion et la maîtrise de leurs propres ressources pétrolières et gazières.

MISSION

Notre mission est de collaborer avec les Premières nations à la gestion de leurs ressources en pétrole et en gaz.

ORGANIGRAMME

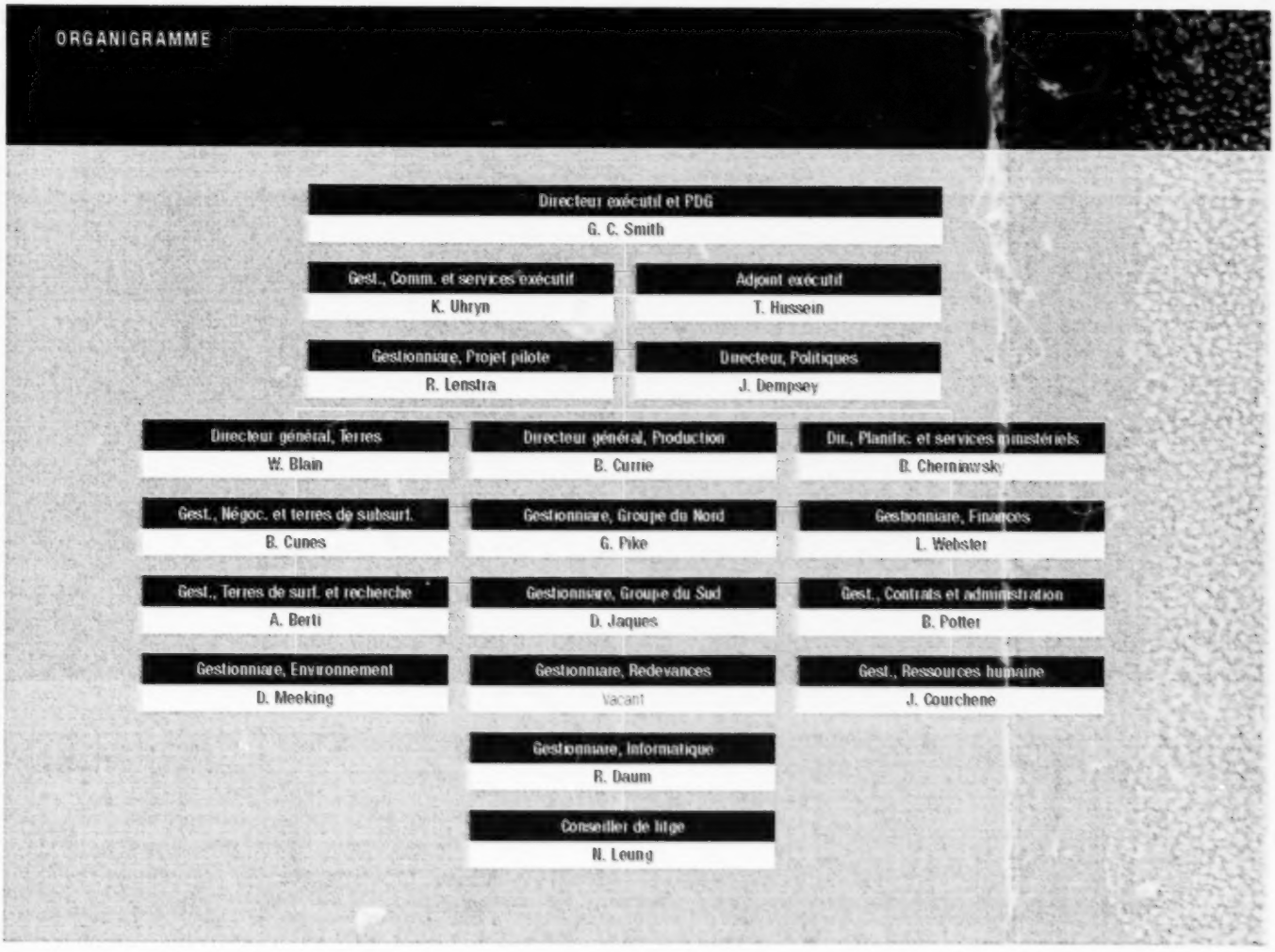

CONSEIL DE COGESTION DE PGIC

Six des neuf membres du conseil sont choisis par le CRI et trois par la Couronne. À la fin d l'exercice budgétaire, le conseil de cogestion a été composé des membres aux deux pages suivantes.

Pétrole et gaz des Indiens du Canada est un organisme dirigé par un président directeur général et directeur exécutif, avec l'appui d'un conseil d'administratio de neuf membres. Le conseil a été créé en 1996 par la signature d'un protocole d'entente entre le ministre des Affairs indiennes et le Conseil des ressources indiennes (CRI). Le protocole prévoyait la création d'un conseil d'administration chargé d'abord de cogérer les activités de PGIC, de se concentrer sur les intérêts communs comme les questions, politiques, priorités et ressources liées à l'entreprise. Il joue également un rôle important dans l'élaboration de la vision qui doit sous-tendre la gestion de l'exploitation pétrolière et gazière quand les Premières nations en auront l'entière responsabilité. À long terme, en effet, les Premières nations vont assumer la direction et le contrôle de PGIC.

Chef Ernest Wesley
Première nation Stoney
(coprésident)

Chef Ernest Wesley est allé à l'école primaire Bearspaw Day School (Première nation Stoney) et a fait ses études secondaires à Cochrane (Alberta) et en Ontario. Il est ensuite allé à l'université de Calgary où il a obtenu un BA en sciences politiques. Au cours des vingt-trois dernières années, Chef Wesley s'est dévoué pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Première nation Stoney. Il a contribué à de nombreuses activités de nature civile et a représenté la Première nation Stoney à tous les niveaux de décision. En 1982, il a été élu membre du conseil de la Première nation Stoney et est devenu chef de la Première nation en 1992.

Père de quatre enfants et grand-père de huit petits-enfants, chef Wesley est un ardent défenseur des jeunes et des actions d'éducation auprès de ceux-ci. Il participe activement à des activités de radio et il est entraîneur de hockey. À l'heure actuelle, Chef Wesley est membre de plusieurs organismes, notamment du conseil d'administration du Conseil des ressources indiennes du Canada, du conseil d'administration de la Treaty 7 Management Corporation, et du Provincial Aboriginal Tourism Advisory Council.

M. Warren Johnson
Sous-ministre adjoint, Services fonciers et fiduciaires, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (coprésident)

M. Warren Johnson est titulaire d'un grade en commerce et a fait des études supérieures en économie. Il a joué un rôle important dans l'élaboration de politiques et de programmes régionaux et nationaux et commandé dans les années 70 et 80.

Depuis qu'il s'est joint à Affaires indiennes et du Nord Canada au début des années 90, M. Johnson a occupé les postes de sous-ministre adjoint, Développement économique et de directeur général régional des Territoires du Nord-Ouest, en plus d'avoir dirigé divers projets ministériels spéciaux tels que les groupes de travail sur le transfert des pouvoirs et les griefs sur réserves. Il est également le sous-ministre adjoint responsable pour le Ministère de la table de discussion thématique sur la réglementation et l'intégrité.

M. S. Robert Blair
Président émérite
Nova Corporation

M. S. Robert Blair a obtenu un doctorat en génie de l'Université Queen's en 1951, puis a travaillé dans toute l'Amérique du Nord à des projets de construction et d'exploitation gazière. En 1989, il est devenu président-directeur général de NOVA Corporation poste qu'il a occupé pendant plus de vingt ans. Il est actuellement président émérite et président du conseil d'administration de Pivotal Corporation.

Les réalisations de M. Blair sont nombreuses. Il a notamment reçu des médailles de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario, de l'Ordre des ingénieurs de l'Alberta et de l'Institution canadienne des ingénieurs, en plus d'avoir été nommé commandant d'honneur décerné par la Marine royale du Canada, chef honoraire de la Confédération des Pieds-Noirs et Compagnon de l'Ordre du Canada. Outre, il a reçu des doctorats honorifiques des universités de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, Lethbridge, Queen's et Trent.

Chef Linda Chapman
Association tribale
du traité no 8

Née à Fort St. John, en Colombie-Britannique, le Chef Chapman a obtenu un grade de premier cycle et une licence en droit de l'Université de Calgary, puis a pratiqué le droit dans un cabinet de l'Alberta. En 2003, elle a été élue au conseil de la Première nation de la rivière Blueberry (Traité no 8) région à laquelle elle a été élue cette même année. Elle a été nommée au Conseil de coopération du PGIC comme représentante des Premières nations du traité no 8 du Nord-est de la Colombie-Britannique. Elle a également été membre de l'équipe de négociation du Conseil des ressources indiennes (CRI). Le chef Chapman a une vaste expérience des questions constitutionnelles qui se posent aux Premières nations dans le secteur du pétrole et du gaz.

Chef Ernest Wesley
Première nation Stoney
(Coprésident)

Chef Ernest Wesley est allé à l'école primaire Morley Day School (Première nation Stoney) et a fait ses études secondaires à Cochrane (Alberta) et en Arizona. Il est ensuite allé à l'université de Calgary où il a obtenu un BA en sciences politiques. Au cours des vingt-trois dernières années, Chef Wesley s'est dévoué pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la Première nation Stoney. Il a contribué à de nombreuses activités de bénévolat et a représenté la Première nation Stoney à tous les niveaux de décision. En 1982, il a été élu membre du conseil de la Première nation Stoney et est devenu chef de la Première nation en 1992.

Père de quatre enfants et grand-père de huit petits-enfants, chef Wesley est un ardent défenseur des jeunes et des actions d'éducation jeunesse. Il participe activement à des activités de rodéo et il est entraîneur de hockey. À l'heure actuelle, Chef Wesley est membre de plusieurs organismes, notamment du conseil d'administration du Conseil des ressources indiennes du Canada, du conseil d'administration de la Treaty 7 Management Corporation, et du Provincial Aboriginal Tourism Advisory Council.

M. Warren Johnson
sous-ministre adjoint, services fonciers et fiduciaires, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (coprésident)

M. Warren Johnson est titulaire d'un grade en commerce et a fait des études supérieures en économie. Il a joué un rôle important dans l'élaboration de politiques et de programmes régionaux, industriels et commerciaux dans les années 70 et 80.

Depuis qu'il s'est joint à Affaires indiennes et du Nord Canada au début des années 90, M. Johnson a occupé les postes de sous-ministre adjoint, Développement économique, et de directeur général régional des Territoires du Nord-Ouest, en plus d'avoir dirigé divers projets ministériels spéciaux tels que les groupes de travail sur le transfert des pouvoirs et les ajouts aux réserves. Il est également le sous-ministre adjoint responsable pour le Ministère de la table de discussion thématique sur la réglementation intelligente.

M. S. Robert Blair
Président émérite,
NOVA Corporation

M. S. Robert Blair a obtenu un diplôme en génie de l'Université Queen's en 1951, puis a travaillé dans toute l'Amérique du Nord à des projets de construction et d'exploitation gazière. En 1989, il est devenu président-directeur général de NOVA Corporation, poste qu'il a occupé pendant plus de vingt ans. Il est actuellement président exécutif et président du conseil d'administration de Photon Controls Inc.

Les réalisations de M. Blair sont nombreuses; il a notamment reçu des médailles de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario, de l'Ordre des ingénieurs de l'Alberta et de l'Institut canadien des ingénieurs, en plus d'avoir été nommé commandant d'escadre honoraire par la Marine royale du Canada, chef honoraire de la Confédération des Pieds-Noirs et Compagnon de l'Ordre du Canada. Enfin, il a reçu des doctorats honorifiques des universités de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, Lethbridge, Queen's et Trent.

Chef Linda Chipesia
Association tribale
du traité no 8

Née à Fort St. John, en Colombie-Britannique, la Chef Chipesia a obtenu un grade de premier cycle et une licence en droit de l'Université de Calgary, puis a pratiqué le droit dans un cabinet de l'Alberta. En 2003, elle a été mise en candidature pour le poste de chef de la Première nation de la rivière Blueberry (Traité no 8), fonction à laquelle elle a été élue cette même année. Elle a été nommée au Conseil de cogestion de PGIC comme représentante des Premières nations du traité no 8 du Nord-est de la Colombie-Britannique. Elle a également été membre de l'équipe de direction du Conseil des ressources indiennes (CRI). La chef Chipesia a une vaste expérience des questions complexes qui se posent aux Premières nations dans le secteur du pétrole et du gaz.

Conseiller Ernol Gray
Première nation
d'Aamjiwnaang

Membre de longue date du conseil de bande d'Aamjiwnaang, Ernnoll Gray a grandi au sein de ce qui s'appelait autrefois les Chippewas de la Première nation de Sarnia, en Ontario. Il a acquis une vaste expérience dans le secteur du commerce avec les industries et au cours de sa carrière, il a siégé à de nombreux comités et conseils d'administration, autant à l'échelle locale que nationale.

Père de deux enfants, M. Gray s'intéresse de près aux questions qui affectent sa communauté, qu'il s'agisse d'entreprises détenues par la bande, de revendications territoriales ou de problèmes ayant trait à l'industrie, à l'enseignement et à l'habitation. Il siège également au Conseil des ressources indiennes depuis sa création, à la fin des années 1980.

Conseiller Ben Ground
Nation crie
d'Enoch

Biographie non disponible à ce moment-ci.

Chef Bernie Meneen,
Première nation
de Tallcree

Biographie non disponible à ce moment-ci.

M. Bernard Shepherd
Première nation
de White Bear

Né à Arcola, en Saskatchewan, Bernard Shepherd a grandi à Regina et étudié pendant un certain temps à l'Université de Regina. En 1991, il a été élu pour un mandat de quatre ans à titre de chef de la Première nation de White Bear, devenant ainsi le plus jeune chef de cette Première nation jamais élu.

Père de trois enfants, M. Shepherd a contribué à différentes entreprises commerciales et a siégé à plusieurs conseils d'administration d'organismes liés aux ressources, dont le Saskatchewan Resource Council et le Conseil des ressources indiennes. Depuis 2002, il siège à titre de représentant tribal pour le South East Treaty 4 Tribal Council.

M. Gregg Smith
Président-directeur général
et directeur exécutif, Pétrole
et gaz des Indiens du Canada

M. Gregg Smith se joint à l'organisme après 15 années de travail comme directeur général du Conseil tribal du traité no 7. Membre de la Chambre de commerce de Calgary et bénévole de longue date pour le Stampede de Calgary, il a également été membre de plusieurs conseils consultatifs et commissions autochtones.

M. Smith est également cofondateur de la Commission sur la santé des Indiens de l'Alberta, ex-président de l'Association des Indiens de l'Alberta et membre élu du Conseil de la nation des Piikani.

CONSEIL DES RESSOURCES INDIENNES (CRI)

Le CRI a pour président-directeur général M. Roy Fox, responsable devant un conseil d'administration. Le conseil d'administration du CRI se compose de chefs élus des Premières nations de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, de l'Ontario, de la Saskatchewan et du Nouveau-Brunswick.

Porte-parole de plus de 130 Premières nations détenant des droits pétroliers et gaziers, le Conseil des ressources indiennes (CRI) travaille de concert avec les gouvernements, les entreprises et les membres des Premières nations et leur donne des conseils afin qu'ils puissent profiter des débouchés et des possibilités d'emplois qu'offre l'industrie pétrolière et gazière. Créé en 1987, le CRI participe à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes d'emploi et de formation ainsi qu'à la création d'alliances entre les Premières nations et le secteur pétrolier et gazier. Il appuie en outre les efforts déployés par les Premières nations pour assumer entièrement la gestion et le contrôle de leurs ressources et coordonne la promotion de leurs initiatives auprès du gouvernement, de l'industrie et d'autres groupes.

LE FONDS D'IMMOBILISATIONS RÉPOND À LA NÉCESSITÉ D'EXPLOITER DES CRÉNEAUX par Raymond Lawrence

Étant donné la dynamique de l'industrie pétrolière et gazière, de nombreuses occasions se présentent sans que l'on puisse les prévoir ou les planifier. Pour les Premières nations intervenant dans l'industrie pétrolière et gazière, ces occasions leur donnent la chance de s'associer à un partenariat fructueux ou de devenir principal acheteur à part entière, ce qui leur permettra de réaliser d'importants bénéfices.

Le problème auquel se heurtent sans cesse les Premières nations, pendant ces occasions lucratives mais éphémères, est celui de la difficulté de la collecte de fonds.

Le Conseil des ressources indiennes (CRI) croit que son fonds d'immobilisations sectoriel lancé en 2002 est ce dont ont besoin les Premières nations pour obtenir le capital d'investissement pour le compte de leurs membres et de leurs partenaires. On fait effectivement d'une situation négative une occasion où les Premières nations, le CRI et les investisseurs en ressortent gagnants.

Dans le passé, les occasions se présentaient, mais étaient inabordables. Cela devait changer. « Malheureusement, les Premières nations et leurs partenaires n'ont pas été en mesure de profiter des débouchés lucratifs qui se présentaient, fait attribuable en grande partie à un manque de savoir-faire, de capacité et de capital, » explique Roy Fox, président-directeur général du CRI. Dans une industrie en perpétuelle évolution, les possibilités peuvent disparaître aussi vite qu'elles ne se présentent. « Nous avons créé un fonds d'immobilisations afin d'aider nos membres à obtenir le capital nécessaire pour profiter de possibilités d'affaires. »

Le CRI a l'intention d'appuyer des initiatives particulières qui assureront le meilleur rendement possible du capital investi tout en aidant les entreprises des Premières nations à acquérir une

« Nous voulons nous assurer qu'il s'agit d'un bon investissement. Il faudra d'abord trouver le pétrole ou le gaz en quantité suffisante pour que l'affaire soit rentable pour la Première nation et ses partenaires. »

Roy Fox, président-directeur général du CRI

capacité qui leur profitera tout au long des différentes étapes. « Notre mandat va au-delà des frontières de nos réserves parce que nous faisons affaire avec des questions de ressources de pétrole et de gaz naturelles qui se trouvent sur nos terres traditionnelles. »

Le CRI encourage les Autochtones à accroître leur participation à d'autres débouchés reliés aux ressources énergétiques. Il se peut que le CRI procède à réorienter ses activités et à en élargir la portée de manière à aider les Premières nations à accéder à des occasions jusque alors inexplorées, mais son principal objectif reste essentiellement inchangé, soit celui axé sur l'industrie pétrolière et gazière. « Certains des projets initiaux que nous envisagerons seront dans le secteur amont de l'industrie pétrolière et gazière, c'est-à-dire dans l'exploration et la production puisque ce sont des domaines dans lesquels les Premières nations et leurs partenaires ont eu l'occasion de jouer un certain rôle mais n'ont pu le faire faute de fonds », affirme M. Fox. Ce fonds a pour effet de munir les Premières nations des moyens nécessaires pour saisir ces occasions lucratives.

« Nous voulons nous assurer qu'il s'agit d'un bon investissement. Il faudra d'abord trouver le pétrole ou le gaz en quantité suffisante pour que l'affaire soit rentable pour la Première nation et ses partenaires. »

Les partenaires du CRI croient fortement que le fonds pourra susciter des investissements de l'ordre de 30 millions de dollars. Le succès de ce projet est susceptible d'avoir des retombées sur la plupart des aspects de la vie autochtone, sous forme de création d'emplois et d'accroissement de l'entrepreneuriat. À partir de là, d'autres aspects de la vie des Autochtones peuvent être améliorés. « C'est parce que l'on observe un taux de chômage si élevé au sein des collectivités autochtones et des Premières nations, que l'idée de créer des emplois est toujours un objectif à ne pas perdre de vue. » M. Fox prétend avoir pour objectif d'accroître les effectifs dans tous les aspects de l'industrie, pas seulement au niveau de l'emploi d'ordre général mais aussi au niveau technique.

La structure du fonds n'est pas aussi rigide que celle d'autres fonds en ce qui concerne les contrats de société et la propriété. Il tient surtout compte du potentiel d'un projet auquel participe une Première nation dans une certaine mesure.

« Nous devons nous prouver à nous-mêmes, au secteur public et au secteur privé, que le peuple autochtone peut participer de façon productive à des fonds de capital de risque et à des fonds d'actions ordinaires tout comme les autres Nord américains, » déclare M. Fox. Il espère que le succès de l'initiative conduira à la création d'un méga fonds qui ne se limitera pas aux ressources énergétiques. « Nous espérons convaincre les investisseurs qu'ils obtiendront un excellent rendement du capital investi. Toutefois, lorsque vous venez d'une collectivité autochtone, vous devez travailler encore plus fort pour convaincre autrui que vous êtes capables de produire des revenus de cette manière comme n'importe qui peut le faire dans des situations semblables. »

INITIATIVE CLÉ

L'INITIATIVE DE LA GESTION DU PÉTROLE ET DU GAZ DES PREMIÈRES NATIONS

La Loi proposée sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations, désignée comme projet de loi C-54, a été déposée à la Chambre des communes le 1er juin 2005. Ce projet de loi permettrait aux Premières nations d'exercer un contrôle sur la réglementation et la gestion du pétrole et du gaz et des recettes afférentes sur les terres des réserves et/ou de recevoir et de gérer les fonds détenus par le Canada dans le Trésor au nom des Premières nations.

Ce projet de loi, qui serait optionnel pour les Premières nations, a été mis de l'avant au cours de la dernière décennie par trois Premières nations proposantes, White Bear (Saskatchewan), Siksika (Alberta) et Blood (Alberta). Les Premières nations proposantes ont participé à part entière à la conception de la législation proposée et à l'élaboration de la capacité nécessaire à la mise en œuvre de l'application de ses dispositions.

LOI POUR UNE NOUVELLE ÈRE D'ENTREPRISE par Raymond Lawrence

Après une décennie d'efforts concertés, la loi qui facilitera l'aboutissement tant attendu d'un projet pilote entre Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC) et trois Premières nations sera bientôt mise à l'épreuve.

D'autres Premières nations observeront sans nul doute de très près les référendums que tiendront la tribu des Blood, la nation Siksika et la Première nation de White Bear. Ces référendums détermineront si oui ou non les membres accepteront de poursuivre le processus de transfert de pouvoirs en faveur de leur Première nation pour la gestion du pétrole et du gaz – qui est présentement sous le contrôle de PGIC – en vertu du projet de loi sur la gestion par les Premières nations du pétrole et du gaz et des fonds. Si ces Premières nations obtiennent l'approbation pour prendre en main la gestion de cette ressource naturelle et qu'elles affichent des résultats positifs, il se peut que d'autres Premières nations leur emboîtent le pas.

Le projet de loi servira de cadre sur lequel s'appuieront les Premières nations participantes pour exploiter et gérer leurs propres ressources.

L'élaboration du projet de loi s'inscrit dans le cadre d'un processus distinct qui s'est déroulée parallèlement à l'initiative de renforcement des capacités. PGIC et les trois Premières nations participantes ont travaillé ensemble pour élaborer le projet de loi, qui tient compte des intérêts et des aspirations des participants tout en englobant la gamme complète des responsabilités qui relèvent de PGIC. « Il s'agit d'un véritable effort collectif... dans lequel les Premières nations participant au projet pilote ont pu collaborer à l'élaboration du projet de loi », déclare Ray Lenstra, gestionnaire du projet pilote chez PGIC.

L'idée de créer un nouveau cadre de gestion est le fruit d'une réunion de chefs qui s'est tenue au milieu des années 1990. « Les chefs voulaient avoir plus de contrôle sur la gestion de leurs ressources pétrolières et gazières et, à ce moment-là, ont proposé la mise sur pied d'un projet pilote qui permettrait d'explorer les possibilités », dit-il.

C'est ainsi que l'on a élaboré un processus comportant des volets de co-gestion et de renforcement de la co-gestion. Cela devrait permettre aux Premières nations d'assumer progressivement davantage de responsabilités en matière de pétrole et de gaz. Au moyen de ce processus, les participants ont approfondi leurs

« Les chefs voulaient avoir plus de contrôle sur la gestion de leurs ressources pétrolières et gazières et, à ce moment-là, ont proposé la mise sur pied d'un projet pilote qui permettrait d'explorer les possibilités. »

Ray Lenstra, gestionnaire du projet pilote chez PGIC

connaissances des questions qui concernent le pétrole et le gaz. Ils ont acquis la confiance requise pour prendre les décisions continues qui s'imposent dans le secteur. Les Premières nations sont maintenant bien placées pour hériter des pouvoirs nécessaires au contrôle et à la gestion de leurs ressources pétrolières et gazières.

« Cela donne aux Premières nations l'occasion de contrôler et de gérer leurs ressources pétrolières et gazières et de profiter ainsi des possibilités économiques dont ne peut bénéficier la Couronne », dit-il. Ces possibilités peuvent prendre différentes formes, où par exemple les Premières nations jouent un rôle dans les activités pétrolières et gazières en amont et en aval, telles que le forage et la production jusqu'aux centrales de cogénération et aux opérations de raffinage.

Parmi les éléments uniques au projet de loi, mentionnons celui qui offre à une Première nation la possibilité de gérer – suite au transfert de responsabilités – tous les revenus actuels et futurs qui sont détenus en leur nom dans le fonds du Trésor du gouvernement du Canada.

En vertu de cette loi, les Premières nations auront le droit de prendre en charge la gestion et le contrôle de leurs ressources pétrolières et gazières et de tous les revenus qui en découlent et / ou de prendre en charge la gestion et le contrôle de tous les revenus actuels et futurs détenus ou qui seraient détenus en leur nom dans le fonds du Trésor.

On n'a qu'à regarder la liste des intervenants, entre autres, le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les trois Premières nations, pour se rendre compte que l'élaboration du projet de loi ne s'est pas faite sans difficultés. Certaines questions vues sous des angles différents se sont révélées être un défi, mais finalement, le projet de loi élaboré semble reconnaître les complexités du dossier et est donc satisfaisant pour toutes les parties concernées.

Maintenant que le projet de loi est élaboré et prêt à être soumis au processus parlementaire et que l'initiative de renforcement des capacités est achevée, les participants s'apprêtent à affronter l'avenir. Ils ont acquis les connaissances, les compétences et la confiance nécessaires pour accéder à une nouvelle ère de gestion pétrolière et gazière.

« Ils se sont affirmés de plus en plus tout au long du projet et je crois qu'ils en ressortent grandis », dit M. Lenstra.

DERRIÈRE LES COULISSES : RENFORCER LES CAPACITÉS OPÉRATIONNELLES par Raymond Lawrence

Au cours de la décienne passée, trois Premières nations de l'Ouest canadien ont entendu le terme « renforcement de capacités » plus qu'elles ne l'auraient voulu.

Pourtant, ce terme n'était pas employé à la légère. Le renforcement des capacités était un des principaux éléments d'un projet pilote d'envergure qui va instaurer une nouvelle manière de gérer les ressources pétrolières et gazières pour les Premières nations qui participeraient au projet.

La tribu des Blood, la nation Siksika, toutes deux de l'Alberta, et la Première nation de White Bear de la Saskatchewan ont collaboré étroitement avec Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC) au cours du projet lancé au milieu des années 1990. Ce projet ambitieux leur a permis d'établir ses champs de compétence en ce qui a trait à la gestion des ressources pétrolières et gazières de leurs réserves.

Tandis que la nouvelle législation renforcera l'initiative (c'est-à-dire la Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières nations), les compétences et la connaissance acquises par les Premières nations au moyen du volet du projet consacré

« Dans l'industrie pétrolière, 20 pour cent des dossiers occupent 80 pour cent de votre temps. Parfois il faut faire un pas en arrière et voir que 80 pour cent fonctionne bien et que le reste vous permet d'apprendre de vos décisions et d'en voir les conséquences à la longue. »

Carrie Kitchener, analyste en politiques pour PGIC

au renforcement des capacités les préparent à gérer et à contrôler de façon adéquate leur propre exploitation de pétrole et de gaz.

Pour mieux comprendre l'envergure de l'initiative de renforcement des capacités, il suffit de jeter un coup d'oeil en coulisse. La Section des terres de PGIC a toujours joué un rôle crucial dans le projet pilote puisque c'est au sein de la Section des terres que sont négociés les accords miniers et que sont préparés et gérés les contrats et les baux, ce qui jette ainsi les assises de l'établissement des opérations pétrolières et gazières dans les réserves.

« Il peut s'écouler 25 ans ou plus entre le moment où l'on entame les négociations de l'accord et la date d'échéance du bail, date à laquelle tout droit sur les puits vous sont retirés. Par conséquent, il se peut que vous ne puissiez même pas voir le plein résultat de l'accord, » déclare Carrie Kitchener, analyste en politiques pour PGIC.

Pendant la durée d'un seul accord, de nombreux éléments peuvent avoir lieu. Il faut donc que l'initiative de renforcement des capacités touche littéralement tout le travail de négociations avec l'industrie pétrolière et gazière. On parle plus précisément de baux, d'échéances d'engagements, de questions d'ingénierie et d'environnement, de redevances, de questions de drainage du sol, de travaux d'assainissement et ainsi de suite. Dès le début, nous nous sommes rendus compte que le personnel chargé du projet pilote devait avoir une base de connaissance hautement diversifiée et connaître toutes les nuances. « Ce que nous avons fait dans le projet pilote a été de former le personnel des bureaux des Premières nations pour qu'il puisse effectuer lui-même toutes ces tâches. Ce n'est qu'avec l'expérience que l'on peut anticiper ce qui pourrait surgir », dit-elle.

« Si le bail n'est pas en règle, les droits de la compagnie sur les terres peuvent être mis en péril. S'ils n'ont pas le droit foncier ils ne peuvent pas produire et s'ils ne peuvent pas produire vous n'aurez aucune recette en redevance, » déclare Mme Kitchener. « Il existe un lien d'interdépendance entre tous les éléments, qui reviennent tous à l'importance d'avoir le droit foncier et de faire en sorte que le bail soit en règle. »

L'initiative de renforcement des capacités s'est concrétisée sur de nombreux plans. Les employés chargés du projet pilote ont étudié l'administration des terres et ont même suivi un programme spécial avancé à l'institut Southern Alberta Institute of Technology (SAIT) où ils prenaient part à l'apprentissage en cours d'emploi présenté sous forme d'un programme d'observation au poste de travail. Grâce à cette démarche, le personnel a pu mieux comprendre le côté théorique de l'industrie pétrolière et gazière.

Les participants ont également appris à se familiariser avec les documents administratifs, qui font partie intégrante de l'industrie. Des documents adéquats, des procédures appropriées et des baux précis sont des éléments essentiels au bon fonctionnement des opérations, sans que l'on parle de leur importance comme outils judiciaires en cas de litiges. « Dans l'industrie pétrolière, 20 pour cent des dossiers occupent 80 pour cent de votre temps, » déclare Mme Kitchener. « Parfois il faut faire un pas en arrière et voir que 80 pour cent fonctionne bien et que le reste vous permet d'apprendre de vos décisions et d'en voir les conséquences à la longue. »

L'initiative de renforcement des capacités a fait beaucoup de chemin quant à la préparation des participants au processus de prise de décisions qu'entraîne le transfert des pouvoirs. Il s'agit non seulement de connaître l'industrie suffisamment pour prendre des décisions logiques mais également de savoir qui prend certaines décisions et quelles décisions devront être traitées par le chef et le conseil.

« Les employés de bureaux de la bande ont envie d'apprendre. Une bonne communication, une bonne gestion de personnel, une bonne gestion en cas de conflit et la reconnaissance de différents styles de formation et d'apprentissage sont les éléments qui permettront de faire aboutir ce projet, » dit-elle. « Je pense que c'est un succès même s'il y aura toujours des épreuves à surmonter, ce qui est d'ailleurs tout à fait normal », ajoute-t-elle en parlant du processus.

INITIATIVE CLÉ

REDEVANCES AVEC CERTITUDE

Le projet de redevances avec certitude consiste à songer à des possibilités de simplifier les redevances négociées par PGIC. Cette simplification comporte deux grands objectifs : l'augmentation de la certitude de la valeur des redevances versées aux Premières nations; et la diminution du délai de versement.

Ce projet a été créé parce qu'on a reconnu qu'au cours des dernières années, la conjoncture de l'industrie pétrolière et gazière évoluait et que les Premières nations voulaient s'associer davantage aux compagnies pétrolières et gazières. Les redevances négociées par PGIC répondaient aux attentes des Premières nations en plus de refléter les changements du secteur. Il en a résulté un système de redevances très complexe.

Les formules de calcul des redevances utilisées présentement se basent sur une variété de valeurs définies. Lorsqu'il est surtout question de redevances sur le gaz naturel, certaines de ces valeurs définies ne sont pas connues au moment de l'établissement des redevances à payer. Dans le passé, PGIC acceptait des valeurs et des paiements estimés et devait refaire des calculs et effectuer des redressements dans les mois qui suivaient lorsque la valeur réelle était connue. On se retrouvait avec des trop-payés et des moins-payés faits à l'ordre de la Première nation, ce qui a eu pour effet d'alourdir le fardeau administratif pour PGIC, des Premières nations et des compagnies. Étant donné que toutes les valeurs réelles sont rarement connues en même temps, il pourrait y avoir des situations où l'on doit recalculer à plusieurs reprises les redevances et qu'une certaine période de temps s'écoule entre la date d'exigibilité initiale des redevances et la date à laquelle l'intégralité et l'exactitude du paiement sont assurées.

Le projet consiste en un plan de travail à quatre étapes :

1. L'utilisation d'un indicateur de prix pour le gaz naturel,
2. L'utilisation d'un indicateur de prix pour les produits du gaz naturel,
3. La révision des allocations pour coûts d'activités gazières, et
4. L'élaboration d'une structure standard de redevances.

Les deux premières étapes du projet permettront de déterminer les indicateurs de prix accessibles au public pour le gaz naturel et ses produits respectivement, lesquels n'aboutissent à aucune réduction de redevances versées aux Premières. Pour évaluer d'éventuelles conséquences, chaque Première nation productrice sera analysée. On adoptera une démarche semblable pour la troisième étape, soit la révision des allocations pour coûts d'activités gazières. Les renseignements acquis au cours des trois premières étapes seront utilisés à la dernière étape, alors que l'on examinera et mettra au point une structure standard de redevances.

PGIC recommande aux Premières nations la mise en application de ces paramètres simplifiés de redevances lorsqu'il s'agit de négocier de nouveaux accords. Il convient de noter que pendant l'exercice 2004-2005, PGIC a également négocié la modification d'un bail pour inclure les indicateurs de prix établis au cours du projet.

PGIC poursuivra à l'avenir la simplification des accords existants, pourvu que le locataire et la Première nation concernés sont intéressés.

INITIATIVE CLÉ

RATIONALISATION DU PROCESSUS DE PERCEPTION DES REDEVANCES

Le projet a pour objectif principal de rationaliser le processus de perception des redevances pour veiller à ce que les redevances perçues au nom des Premières nations soient exactes, et ce dans un délai raisonnable. Le projet se prête également à l'automatisation du calcul des intérêts et entraîne de nombreux changements aux processus actuels de perception des redevances. Il s'agit, entre autres, de tirer profit de la technologie dont nous disposons pour assurer la transmission électronique de données par Internet.

Le projet a commencé par une révision approfondie des processus utilisés actuellement par PGIC. Achevée au cours de l'exercice 2004-2005, cette étape a consisté à documenter les modèles de processus actuels et à cerner des problèmes.

On développe un nouveau modèle commercial, qui comprend des processus révisés, des règles d'affaires, des procédures et des questions de mise en œuvre à envisager. Par décembre 2004, on a identifié certaines des modifications devant être apportées à la banque de données de PGIC pour permettre la transmission électronique de données principales portant sur les redevances.

PGIC a ensuite étudié la manière de mettre en application ces modifications. En mars 2005, on a élaboré de la documentation de formation sur les processus ainsi qu'un plan de mise en oeuvre et de gestion des changements.

PGIC a alors procédé à la mise en œuvre des changements. Le modèle de gestion en ligne a été adopté par l'intermédiaire d'un système conçu pour recevoir les transmissions de données électroniques sur les redevances au moyen du site Internet de PGIC. Ce système de données électroniques, dont le lancement officiel devrait avoir lieu au début de l'exercice 2005-2006, a été mis à l'épreuve depuis janvier 2005 par des payeurs de redevances choisis. Le système élimine la réception des états des redevances sur papier et les taches s'y rattachant, à savoir la saisie, le classement et le stockage des données. Il fait également en sorte que seules les données intégrales et valides soient acceptées par la banque de données de PGIC, ce qui réduit le temps de vérification des valeurs. À l'avenir, on prévoit offrir au moyen d'Internet davantage d'éléments de ce processus, tels les renseignements sur les allocations pour coûts d'activités gazières.

PGIC forme régulièrement le personnel au sujet des nouveaux processus. PGIC est également en train de réviser ses lignes directrices relatives aux redevances afin de refléter les changements apportés. De plus, on élaborera un rapport mensuel, qui sera envoyé aux différentes Premières nations et qui résumera les activités entourant les redevances et la production à l'égard de leurs terres de réserve.

Au cours de ce projet, des lettres d'information ont été distribuées à des membres du secteur privé pour les tenir au courant des changements apportés et pour les informer des changements qu'ils devront effectuer dans leurs rapports préparés à l'intention de PGIC. Un guide de l'utilisateur sur la transmission électronique de données a également été rédigé. Le guide et les lettres d'information sont accessibles dans le site Web de PGIC.

INITIATIVE CLÉ

AUTOMATISATION DES INTÉRÊTS AVEC UN SYSTÈME DE COMPTES DÉBITEURS

Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC) perçoit de l'argent au nom des Premières nations à différentes fins : cession à bail de droits d'exploitation du sous-sol, baux de superficie ou droits de passage, licence d'exploration et paiement de redevances pour la production de pétrole et de gaz sur terres indiennes.

À ce jour, si un paiement d'une compagnie est en souffrance, on rédige une lettre qui avise la compagnie du montant impayé et de l'intérêt requis en vertu du Règlement sur les intérêts et les frais administratifs.

PGIC a entrepris un projet d'envergure : l'automatisation de la perception des intérêts sur le paiement tardif de fonds fiduciaires, par l'intermédiaire d'un système de comptes débiteurs qui fait partie du Système de gestion des données sur les ressources utilisé par PGIC.

Des relevés de compte débiteur, dûment remplis, seront automatiquement produits sur une base mensuelle et envoyés aux compagnies. Un relevé de compte distinct sera également envoyé aux Premières nations. L'objectif des comptes débiteurs est simple lorsqu'il s'agit d'un paiement unique ou annuel, mais devient un peu plus complexe lorsqu'il s'agit de redevances mensuelles.

Cette initiative a un impact important sur les groupes chargés des terres, des redevances et des finances. En effet, l'initiative s'est traduite par des modifications aux processus commerciaux existants et par la mise en place de nouveaux. Le projet se divise en deux volets : l'aménagement des terres et la rationalisation des redevances, qui présentent tous les deux des défis différents. Les travaux en cours dans le cadre du projet de rationalisation des redevances, y compris la soumission électronique, est inextricablement lié au projet.

Le volet du projet portant sur l'aménagement des terres devrait se terminer en 2005-2006, alors que les travaux seront entrepris sur le volet consacré à la rationalisation des redevances.

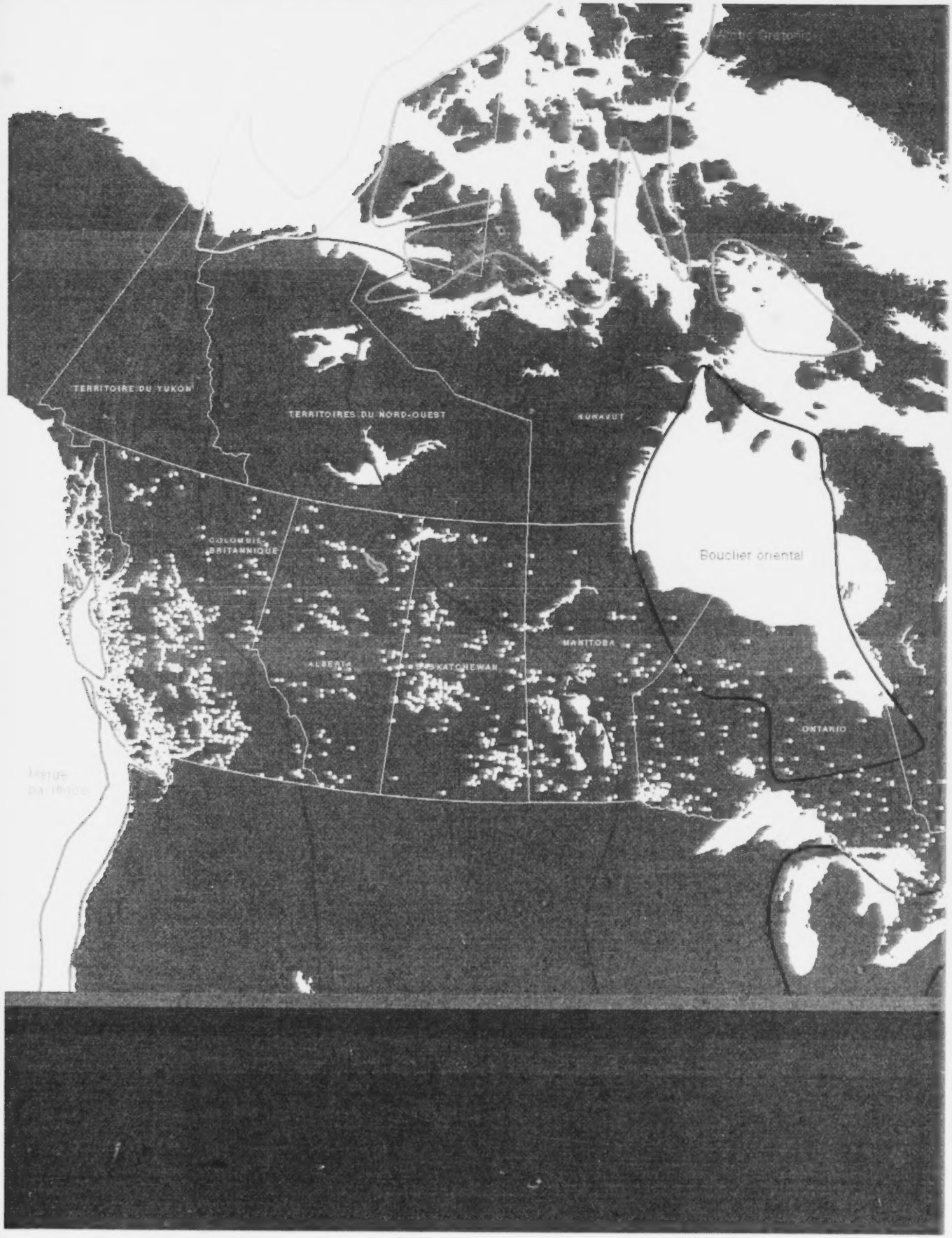
TERRITOIRE DU YUKON
TERRITOIRES DU NORD-OUEST
NUNAVUT
COLOMBIE-BRITANNIQUE
Bouclier oriental
MANITOBA
ONTARIO

OPÉRATIONS

PGIC comporte quatre secteurs distincts chargés de réglementer respectivement la prospection, la production et la gestion des ressources pétrolières et gazières des Premières nations. Le secteur de la Haute direction est chargé des activités de planification et d'orientation de l'organisme dans son ensemble, d'élaboration des politiques, de gestion du Projet pilote et de communication, ainsi que des services exécutifs et juridiques généraux. Le secteur des Terres délivre et administre les ententes sur les terres des Premières nations. Le secteur de la Production exerce un suivi des activités de production et perçoit les redevances. Le secteur de la Planification et des Services ministériels est chargé de la planification des services ministériels, des finances, de l'administration et des ressources humaines.

HAUTE DIRECTION

Ce secteur, qui relève du Président directeur général, a les responsabilités suivantes :

- Établir les orientations et les stratégies d'entreprise
- Mettre à exécution les directives du Conseil de direction de PGIC.
- Élaborer les politiques opérationnelles (y compris les modifications à apporter à la législation et aux règlements) et mener des consultations.
- Communications et les services exécutifs
- Gérer le Projet pilote

Fonctions du groupe de la Politique opérationnelle

- Élaborer la stratégie opérationnelle
- Appuyer l'adoption de nouveaux textes de loi, notamment la Loi sur la gestion du pétrole et du gaz ainsi que des fonds des Premières nations
- Faire progresser les modifications proposées de la Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes et du Règlement de 1995 sur le pétrole et le gaz des terres indiennes
- Obtenir des parties intéressées des données à verser aux processus ci-dessus

Groupe de l'Initiative pilote

Le groupe du Projet pilote appuie la réalisation de l'Initiative pilote de gestion du pétrole et du gaz des Premières nations, appelée le « Projet pilote ». Ce dernier a été lancé en 1994 dans l'intention d'aider les Premières nations intéressées à assumer le contrôle et la gestion de leurs ressources pétrolières et gazières.

Ce projet a été élaboré et tout d'abord mis en place dans le cadre d'un processus joint de transfert total de la gestion des ressources pétrolières et gazières de Pétrole et gaz des Indiens du Canada aux Premières nations intéressées. Ce processus joint faisait intervenir les Premières nations, le Conseil des ressources indiennes du Canada (CRIC) et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) par l'intermédiaire de son organisme de réglementation, PGIC.

Au cours de la dernière décennie, la tribu des Blood, la nation Siksika et la Première nation White Bear ont travaillé en étroite collaboration avec Pétrole et gaz des Indiens du Canada pour développer les capacités qui leur permettront d'assumer le contrôle et la gestion de leurs ressources pétrolières et gazières. Pendant ce processus, il est apparu clairement que, pour des raisons parfois complexes, la réussite du transfert intégral de la gestion des ressources pétrolières et gazières aux Premières nations passe par l'adoption d'une nouvelle loi.

PGIC a travaillé en étroite collaboration avec les Premières nations parties au Projet pilote, les représentants d'autres Premières nations et les ministères concernés aux paliers fédéral et provincial, à l'élaboration de la Loi sur la gestion du pétrole et du gaz ainsi que des fonds des Premières nations (LGPGFPN) qui permettra aux Premières nations d'assumer le contrôle et la gestion de leurs ressources pétrolières et gazières. La loi proposée a été déposée devant la Chambre des communes le 1er juin 2005.

À l'avenir, PGIC admettra les Premières nations intéressées à prendre en charge la gestion de leurs ressources pétrolières et gazières en vertu de la LGPGFPN, et qualifiées pour cela, à un programme de développement des capacités.

Fonctions des Communications et services exécutifs

- Veiller à ce que l'information soit communiquée aux Premières nations, au public et au gouvernement
- Élaborer des stratégies de communication ministérielle au sujet des dossiers relatifs à PGIC qui pourraient avoir des répercussions sur les Premières nations ou le secteur privé
- Élaborer et rédiger des notes d'information sur les dossiers touchant PGIC, à l'intention des hauts dirigeants du MAINC et de PGIC ainsi que du ministre du MAINC.
- Préparer des plans de communication, des stratégies et des rapports pour l'organisme (notamment le rapport annuel) ainsi que la correspondance relative aux activités de PGIC

Site Web

Le 15 décembre 2004, Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC) a fait son entrée sur la World Wide Web. PGIC est heureux d'offrir sur son site Web de l'information et de meilleurs services à ses Premières nations clientes, aux compagnies pétrolières et gazières et au grand public.

Le site Web de PGIC offre des ressources de grande fonctionnalité à ses clients et partenaires, y compris une série de services électroniques aux compagnies pétrolières et gazières, dont le but est de renouveler et de moderniser les pratiques commerciales. Ce site Web est destiné à devenir un outil d'information et de relations commerciales de plus en plus précieux à l'avenir. Adresse : http://www.pgic.gc.ca.

TERRES

Le secteur des Terres se divise en cinq groupes : Négociations, Administration et Marchés relatifs aux terres souterraines, Environnement, Recherche et Surface.

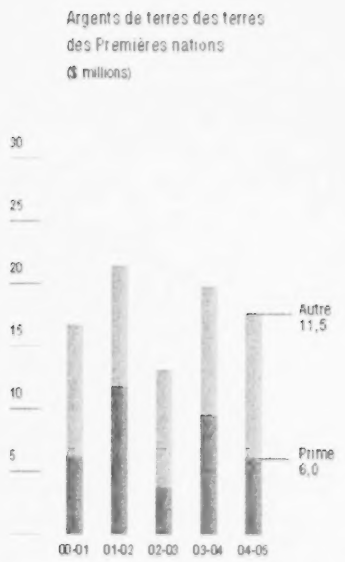

Fonctions du groupe des Négociations

- Évaluer les propositions des compagnies intéressées au regard de la politique d'aliénation de PGIC
- Évaluer les possibilités d'aliénation, les développer et les faire valoir auprès des Premières nations, dans l'intention d'accroître les activités d'exploration et d'exploitation des ressources pétrolières et gazières des Premières nations
- Aider les Premières nations à s'entendre avec les compagnies en mettant des services de négociation et de facilitation spécialisés à la disposition du processus de négociation
- Fournir de l'information sur les tendances en matière de baux tréfonciers, les prix de vente et les politiques connexes à tous les intéressés
- Donner des conseils aux Premières nations touchées par les droits fonciers issus de traités (DFIT), et travailler avec divers ministères fédéraux et provinciaux et avec l'industrie pour faciliter la mise en œuvre du processus connexe.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le groupe des Négociations a négocié et dix-neuf nouvelles ententes tréfoncières touchant 31 000 hectares et 2,4 millions de dollars de primes. Le groupe a également négocié 39 modifications aux ententes existantes au cours de l'exercice. Plus de 10 négociations se déroulaient à la fin de l'année.

Le groupe continue de recommander s'il y a lieu des appels de propositions aux Premières nations. Trois appels de propositions ont été lancés relativement à trois réserves indiennes différentes au cours de l'exercice. De plus, trois autres appels de propositions avaient été préparés à la fin de l'année et devaient être lancés au début de l'exercice 2005-2006.

Fonctions du groupe de l'Administration et des Marchés relatifs aux terres souterraines

- Rédiger les ententes pétrolières et gazières ainsi que leurs modifications subséquentes, et veiller à leur signature, en conformité des modalités et conditions négociées et de la réglementation fédérale
- Surveiller l'acquittement des obligations contractuelles
- Administrer les ententes pétrolières et gazières tréfoncières pendant la durée de l'entente, y compris les engagements financiers (à l'exclusion des redevances) et les compte d'attente de la Première nation concernée.

Au cours de l'exercice 2004-2005, le groupe de l'Administration et des Marchés relatifs aux terres souterraines a émis 39 modifications d'ententes tréfoncières, 19 ententes tréfoncières négociées, 60 sélections de baux, 7 ordonnances d'exécution, 97 avis de prorogation, 64 avis de cession et 25 avis d'expiration. Il s'est également occupé de changements de raison sociale et de fusions concernant 633 ententes et de changements d'adresse touchant 353 ententes.

Fonctions du groupe de l'Environnement

- Veiller à ce que toutes les installations et activités pétrolières et gazières de surface, y compris les activités d'exploration sismique et de construction liées aux baux de surface et les emprises de pipelines, fassent l'objet d'une évaluation environnementale comme le requiert la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCÉE)
- Faire l'examen préalable de toutes les études environnementales pour veiller à ce que les répercussions soient atténuées de façon adéquate, conformément à la LCÉE
- Imposer des conditions de protection de l'environnement pour que les entreprises pétrolières et gazières se conforment à la législation environnementale du gouvernement fédéral et de la province
- Effectuer des inspections sur place et des vérifications des installations en surface pour s'assurer que l'industrie respecte les ententes d'activités en surface

Au cours de l'exercice 2004-2005, le personnel de l'environnement à effectué 357 examens environnementaux préalables aux termes de la LCÉE, de la façon suivante : 230 pour des baux de surface, 111 pour des emprises et 16 pour des permis de prospection. Le total pour l'année se rapproche de celui des trois derniers exercices (325, 274 et 438 respectivement). Le personnel a examiné les vérifications environnementales et fourni de l'information et de l'aide aux Premières nations, aux représentants de industrie et aux autres intéressés.

Le groupe de l'Environnement a continué d'envoyer des lettres de rappel sur les vérifications environnementales. Il envisage d'accroître les exigences en matières de vérification environnementale par l'ajout d'une vérification de conformité des emprises un an après l'installation des tuyaux. À l'heure actuelle, les emprises sont remises en état en même temps que les tuyaux sont installés, mais il n'est pas obligatoire de confirmer la remise en état.

Fonctions du groupe des activités de Surface

- Rédiger les ententes sur la surface ainsi que leurs modifications subséquentes, et veiller à leur signature, en conformité des modalités et conditions négociées et de la réglementation fédérale
- Gérer les questions environnementales liées aux ententes d'activités en surface et à l'accès aux terres de surface
- Collaborer avec les Premières nations et l'industrie et leurs offrir de la formation au sujet des aspects environnementaux des droits relatifs aux activités en surface liées aux opérations pétrolières et gazières en amont

À la fin de l'exercice 2004-2005, le groupe des activités en Surface administrait 2 250 baux en surface et 932 ententes sur des emprises.

Fonctions du groupe de la Recherche

- Vérifier les titres fonciers et le statut minier des terres et des anciennes terres de réserves indiennes avant l'aliénation de droits
- Vérifier les titres fonciers et la superficie louée par toutes les parties (peut comprendre l'examen de titres concernant des terres situées à l'extérieur des réserves) afin de veiller à ce que la surface unitaire de production soit complète et pour y déterminer la participation des Premières nations à des fins de mise en commun
- Fournir le statut des titres miniers des terres et des anciennes terres de réserves indiennes dans le but de surveiller les activités, les revendications territoriales, les droits fonciers issus des traités, et les litiges

Au cours de l'exercice 2004-2005, le groupe de la Recherche a vérifié des titres fonciers et des superficies pour déterminer les droits de Premières nations sur 503 entités de puits. Il a également fait le suivi relatif à plus de 16 000 hectares de terres visées par des droits fonciers issus de traités (DFIT) qui avaient reçu le statut de réserve indienne, et a versé l'information sur ces terres dans la base de données de PGIC.

Plus de renseignements sur les droits fonciers issus des traités

Lorsque les traités ont été négociés entre le gouvernement du Canada et les Premières nations, le gouvernement du Canada avait accepté de créer des réserves indiennes. Lors de la signature des traités, bien des Premières nations n'ont pas reçu toutes les terres de réserve auxquelles elles avaient droit. Aujourd'hui, le processus de négociation des droits fonciers issus des traités (DFIT) a pour mandat de satisfaire à ces obligations laissées en suspens.

On a créé plus de 225 000 hectares de terres de réserve depuis le début du processus de négociation des droits fonciers issus des traités. Pendant l'exercice 2004-2005, on a converti – en vertu de droits fonciers issus des traités – une superficie d'environ 16 000 hectares en terres de réserve, dont 11 000 hectares se trouvent dans la province de la Saskatchewan et 5 000 dans la province de l'Alberta.

Étant donné que sur un grand nombre des terres visées par le processus on retrouve des activités pétrolières et gazières, PGIC est devenu partie au dossier. À ce titre, PGIC est de plus en plus sollicité pour émettre des ententes de remplacement relatives aux droits fonciers issus des traités, selon lesquelles les terres devant faire l'objet d'une entente sur les droits fonciers issus des traités sont déjà régies par des accords sur le pétrole et le gaz. Les ententes de remplacement sont émises en vertu du Règlement de 1995 sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, et entrent en vigueur dès la création d'une réserve. À la fin de l'exercice, il y avait près de 400 dossiers en cours de demande d'ententes de remplacement.

PGIC peut également participer au processus en vertu de la Loi sur la mise en oeuvre de mesures concernant le règlement de revendications (Alberta et Saskatchewan). Selon cette loi, les Premières nations peuvent consentir au droit d'une tierce partie sur ces terres avant que celles-ci ne reçoivent le statut de réserve et même avant leur achat. Ce pouvoir autorise les Premières nations à consentir à un droit existant ou à négocier un nouveau droit. La nouvelle loi a incité PGIC à participer aux négociations et aux séances destinées aux locataires éventuels intéressés à conclure des ententes qui seraient régies par la loi. À la fin de l'exercice, deux Premières nations avaient exprimé le goût de négocier des ententes d'exploitation souterraine assujetties à la loi.

Les compagnies pétrolières et gazières appartenant à des Premières nations

Un grand nombre de Premières nations ont créé leurs propres compagnies pétrolières et gazières pour mieux participer à l'industrie et pour obtenir plus de revenus qu'elles n'en obtiendraient en ne percevant que les redevances.

À la fin de l'exercice 2004-2005, 16 compagnies pétrolières et gazières appartenant à des Premières nations détenaient 176 ententes d'exploitation souterraine sur des terres de réserve indienne, ce qui représentait 25 pour cent du nombre total des ententes d'exploitation souterraine administrées par PGIC. Un total de 145 000 hectares étaient aliénés au titre de ces ententes, ce qui représente 23 pour cent du nombre total d'hectares aliénés.

De plus, 77 puits ont été forés sur ces terres louées à bail, ce qui représente 42 pour cent du nombre total des puits forés. Un de ces puits a été foré par un appareil de forage qui appartient à une Première nation.

NOUVELLE CONCESSIONS SOUTERRAINES À BAIL EN 2004-2005*

Première nation	Societé	Surface cédée (ha)
Première nation de Cote (SK)	Western Warner Oils Ltd.	6 515,8
Première nation de Frog Lake	Frog Lake Energy Resources Corp.	1 041,2
Nation crie de Samson	Samson Oil and Gas Inc.	11 269,3
TOTAL		18 826,3

NOUVEAUX PERMIS D'EXPLOITATION SOUTERRAINE EN 2004-2005

Première nation	Societé	Surface cédée (ha)
Première nation d'Alexander	Petro-Reef Resources Ltd.	108,8
Première nation de Horse Lake	Encana Corporation	256,0
Première nation de Horse Lake	True Energy Inc.	2,5
Nation crie de Kehiwin	Canadian Natural Resources Limited	218,2
Première nation d'Ocean Man (SK)	Keystone Energy Corp.	196,3
Première nation de Paul	Kinwest Corporation	512,0
Nation crie de Samson	Burlington Resources Canada Ltd.	2,1
Nation crie de Samson	Samson Oil and Gas Inc.	4,7
Première nation de Sharphead	Encana Corporation	25,0
Nation Siksika	Response Energy Corporation	221,6
Première nation de Sunchild	Burlington Resources Canada Ltd.	1 519,0
Première nation de Thunderchild (SK)	Thunder Oil Ltd.	638,3
Nation Tsuu T'ina	Tsuu T'ina Energy Corporation	8 320,0
TOTAL		12 024,4

** 35 412 hectares de terres visée par des permis ont été convertis en 61 baux au cours de cette periode.*

PRODUCTION

La division de la production comprend trois groupes distincts : Génie/Géologie, Redevances et Informatique.

Fonctions du groupe Génie/Géologie

- Assurer la conformité volumétrique, le contrôle de la production et l'étude des gisements
- Fournir une évaluation technique dans le cadre de l'examen et du traitement des baux à la fin de leurs périodes de validité initiales et subséquentes

Activités de conformité :

- Veiller à ce que les volumes de production soient mesurés avec exactitude et déclarés correctement et inspecter l'équipement de production situé dans les réserves pour s'assurer qu'il est utilisé de façon écologique
- Surveiller les activités de forage et l'état des puits situés près des réserves pour repérer les situations où les ressources pétrolières et gazières des Premières nations risquent d'être exploitées sans autorisation, et prendre les mesures appropriées pour réduire ce risque
- Veiller à ce que tous les documents requis soient fournis par les titulaires de permis et les détenteurs de concessions, conformément au Règlement de 1995 sur le pétrole et le gaz des terres indiennes, en matière de forage, d'entretien et d'abandon de puits pour lesquels une Première nation reçoit des redevances
- Examiner les demandes techniques de diverses natures susceptibles d'avoir des répercussions sur les terres des réserves des Premières nations qui sont déposées par les entreprises auprès des organismes de réglementation provinciaux

Durant l'exercice 2004-2005, vingt abandons de puits touchant huit réserves indiennes ont été approuvés.

PGIC a reçu 71 avis de demande de l'Alberta Energy and Utilities Board au sujet des activités de forage et d'exploitation. Huit de ces demandes concernaient des secteurs près de terres sur lesquelles les Premières nations détiennent des droits; le personnel technique les a examinées.

Puits forés sur les terres des Premières nations

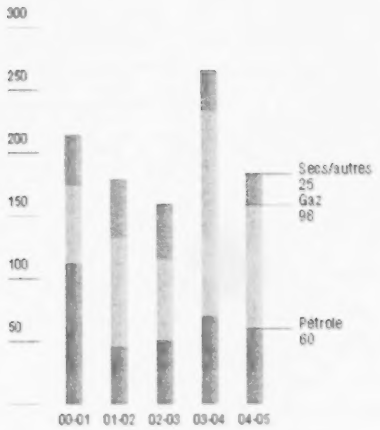

Redevances sur les terres des Premières nations ($ millions)

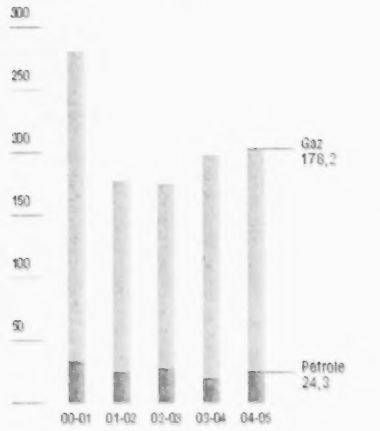

De plus, 183 puits ont été forés; de ce nombre, 30 ont touché des réserves indiennes en Alberta et 8 ont touché des réserves en Saskatchewan. Il y a eu 60 puits de pétrole, 98 puits de gaz, 12 puits abandonnés, 1 injection d'eau et 12 puits tubés. Un grand nombre des puits tubés seront classés en tant que puits de pétrole, puits de gaz ou puits abandonnés dans les mois à venir. L'industrie du pétrole et du gaz a investi 65 millions de dollars dans le forage de ces puits. En tout, 194 kilomètres de puits ont été forés.

Activités d'étude des gisements :

- Établir des prévisions de recettes annuelles pour les Premières nations et les bureaux régionaux, à des fins de budgétisation
- Évaluer des baux pétroliers et gaziers pour décider de leur reconduction
- Assurer le traitement des demandes d'abandon de puits et de conversion de puits à des fins d'évacuation des eaux, d'injection de liquides ou d'utilisation comme puits d'observation. Avant l'approbation de telles demandes, étudier l'information technique contenue dans le dossier du puits afin de s'assurer que ce dernier ne renferme plus de pétrole ni de gaz pouvant être exploités de façon rentable
- Conseiller les Premières nations sur les données financières fournies par les entreprises à l'appui de leurs propositions d'exploitation des terres des Autochtones. Ce travail peut comporter une évaluation du reste des réserves de pétrole et de gaz exploitables
- Tenir un inventaire des ressources en hydrocarbures

En tout, 151 demandes de reconduction de bail ont été traitées durant l'exercice 2004-2005. Des baux portant sur environ 53 000 hectares de terres ont été renouvelés; les autres ont été annulés. Les terres non renouvelées peuvent de nouveau faire l'objet d'un bail.

Production de pétrole sur
les terres des Premières nations
(milliers de mètres cubes)

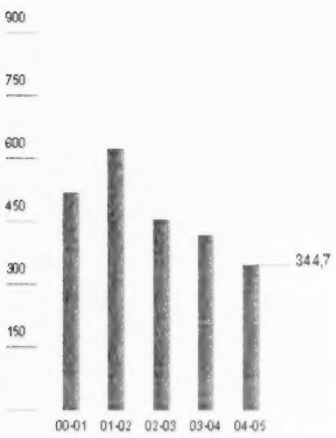

Production de gaz sur
les terres des Premières nations
(milliers de mètres cubes)

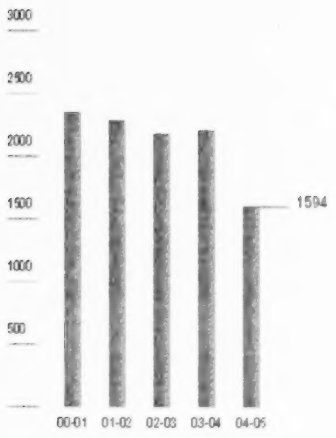

Fonctions du groupe Redevances

- Veiller à la collecte exacte des redevances et au rapprochement ultérieur des comptes
- Communiquer les résultats du processus de rapprochement aux Premières nations et aux entreprises pour régler les écarts
- Surveiller la collecte des redevances concernant les terres visées par des droits fonciers issus de traités en Saskatchewan
- Veiller à ce que tous les intérêts provenant des puits de production situés sur les terres autochtones soient comptabilisés
- Vérifier les données communiquées pour s'assurer qu'elles sont exactes et complètes
- Faire progresser les processus visant à accepter les demandes électroniques des entreprises
- Revoir les demandes concernant les déductions accordées pour le coût du gaz aux fins d'approbation et de règlement
- Procéder à des examens et à des inspections aux installations et sur place, selon les besoins, pour s'assurer que les coûts figurant sur les demandes sont exacts et conformes aux règlements et directives établis
- Déterminer quelles entreprises doivent faire l'objet d'examens concernant les volumes, les prix et les déductions accordées pour le coût du gaz
- Familiariser les Premières nations avec les processus des redevances, y compris aider à former des Premières nations pilotes pour qu'elles soient en mesure d'assurer le suivi des redevances et d'élaborer des rapports de gestion
- Assurer la formation du personnel des entreprises en matière de communication précise des redevances

À la fin de l'exercice 2004-2005, le personnel du groupe Redevances gérait plus de 3 000 sources de redevances.

Il y a eu 32 examens concernant 20 réserves indiennes et 18 entreprises durant l'exercice 2004-2005; ils ont permis de percevoir près de 900 000 $.

Fonctions du groupe informatique

- Gérer le réseau local et les systèmes de données de l'organisme utilisés par PGIC
- Fournir un soutien pour les logiciels de l'organisme (finances, traitement de texte, tableurs, logiciels graphiques, etc.)

Atelier sur le méthane de houille

Le méthane de houille a été le sujet du jour dans le cadre de l'atelier d'une journée offert le 30 mars 2005 par Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC) et par le Conseil des ressources indiennes (CRI), intitulé « Méthane de houille pour les propriétaires fonciers des Premières nations ».

Au total, 46 délégués provenant de 28 premières nations canadiennes ainsi que 15 représentants de PGIC et du CRI ont participé à l'événement.

Les présentations offertes par les conférenciers invités et par les spécialistes techniques proposaient des notions de base sur la géologie du méthane de houille, y compris la manière dont ce dernier est évalué et produit, afin de mettre en évidence le potentiel de ressources qui existe en Alberta. Les caractéristiques et les problèmes relatifs à la production de méthane de houille ont fait l'objet de discussions et le cadre réglementaire auquel les entreprises doivent se conformer durant l'exploration et l'exploitation a été expliqué. Les participants ont également eu droit à une présentation sur la Water Act (loi sur le régime des eaux) et l'Environmental Protection and Enhancement Act (loi sur la protection et l'assainissement de l'environnement) de l'Alberta et sur leur incidence en ce qui concerne l'exploitation du méthane de houille et la protection de la nappe phréatique. Des questions environnementales ainsi que le développement et les activités liées au méthane de houille faits par les Américains et par les Canadiens, maintenant et dans l'avenir, ont également été abordés.

L'atelier portait principalement sur les problèmes observés en Alberta puisque c'est à cet endroit que l'activité dans le secteur du méthane de houille est la plus forte et que très peu de données sont présentement disponibles sur les activités effectuées à l'extérieur de la province dans ce secteur. D'après les nombreuses réactions positives recueillies avant et après l'atelier, il est clair que les Premières nations sont très intéressées par les avantages potentiels et concernées par les problèmes éventuels liés à l'exploration et à l'exploitation du méthane de houille dans leurs sols.

Le fait qu'à la suite de discussions avec des représentants de l'industrie, particulièrement aux toutes premières étapes de l'exploration, les chefs et les conseils soient en mesure de prévenir ou d'atténuer bon nombre des problèmes liés à l'exploitation du méthane de houille, est un des principaux points qui est ressorti au cours de l'atelier. Dans l'ensemble, les représentants des Premières nations qui ont participé à cette activité sont repartis mieux préparés, maîtrisant les caractéristiques liées à l'exploration du méthane de houille, en mesure de poser les bonnes questions et d'aborder leurs principales préoccupations tout en visant la prospérité économique et une meilleure qualité de vie pour les membres de leurs communautés.

PLANIFICATION ET SERVICES MINISTÉRIELS

L'unité de planification et des services ministériels est constituée de quatre services dirigés par le directeur, Planification et services ministériels. Les principales responsabilités de cette unité sont la prestation des services ministériels essentiels liés à la politique administrative, aux ressources humaines, aux finances, aux contrats et à l'administration. De plus, l'unité gère et coordonne la planification de l'organisme pour produire un plan régional de gestion et elle sert également de secrétariat en appui aux opérations du Conseil de cogestion de PGIC.

Fonctions du groupe des ressources humaines

- Administration des ressources humaines propres à PGIC, en tant qu'organisme bénéficiant du statut d'employeur distinct
- Recrutement et dotation
- Relations de travail
- Rémunération et avantages sociaux
- Formation et perfectionnement
- Classification

Au cours de l'année financière, le groupe des ressources humaines a également élaboré et fait approuver une politique de reconnaissance, une politique sur les valeurs et l'éthique et une politique sur le règlement des différends. À la fin de l'année, PGIC comptait 77 employés dont 44 % sont d'origine autochtone.

Fonctions du groupe des marchés et de l'administration

- Administration des marchés
- Maintien des registres centraux
- Gestion des installations
- Achats
- Sécurité
- Traitement des demandes d'accès à l'information
- Entretein d'une bibliothèque de ressource

PGIC a conclu des marchés qui s'élèvent à 1,9 million de dollars pour toute une gamme de services professionnels nécessaires à la réalisation des opérations pétrolières et gazières. De plus, le système de classement des documents a été intégré au système de courrier électronique de PGIC.

Fonctions du groupe des finances

- Prestation de services financiers ministériels complets à PGIC en ce qui a trait à la comptabilité, aux systèmes financiers, aux enveloppes budgétaires, aux rapports sur les écarts de gestion et au financement des projets pilotes relatifs aux ressources pétrolières et gazières des Premières nations.
- Administration du budget décentralisé de PGIC.
- Perception et dépôt des primes, des loyers et redevances dans les comptes en fiducie des Premières nations par l'intermédiaire du Système de gestion des données sur les ressources de PGIC (SGDR) dans le Système de gestion de la fiducie des ministères.

Au cours de l'année financière, plus de 219,8 millions de dollars ont été perçus par les Premières nations. Par ailleurs, le 1er avril 2005, un nouveau plan comptable et un nouveau système financier ont été mis en place.

ÉTAT DE FORAGES – INTÉRÊTS DES PREMIÈRES NATIONS DANS DES PUITS (2004-2005) RÉSUMÉ

Puits de pétrole	60
Puits de gaz	98
Puits alien/tubés	12
Puits abandonnés	12
Puits d'injection d'eau	1
Puits totaux	183

INTÉRÊTS DES PREMIÈRES NATIONS DANS DES PUITS

RÉSERVE	NOM DU PUITS	EMPLACEMENT (Surface)	ÉTAT	PROFONDEUR (m)
Alexander Fox Creek # 134A, AB	Para Chic	14-10-061-17W5 (3-15)	Tubés	2 040
Alexander Fox Creek # 134A, AB	Para Chic	14-11-061-17W5	Gaz	1 910
Alexander Fox Creek # 134A, AB	Para Chic	02-26-061-17W5	Pétrole	2 128
Alexis # 133, AB	Exalta Glevis	14-28-055-04W5 (15-28)	Gaz	1 410
Alexis Whitecourt # 232, AB	Bonavista Whitecourt	14-14-060-13W5	Tubés	1 771
Alexis Whitecourt # 232, AB	Tusk Sakwatamau	01-26-060-13W5	Gaz	1 753
Alexis Whitecourt # 232, AB	Del Carson Ck	02-29-060-12W5	Abandonnés	1 729
Beaver # 152, AB	Tuskab George	06-07-082-03W6	Pétrole	1 145
Beaver # 152, AB	Tuskab George	16-26-082-04W6	Tubés	1 139
Beaver # 152, AB	Tuskab George	08-24-082-04W6	Injection d'eau	1 137
Beaver # 152, AB	Tuskab George	14-24-082-04W6	Pétrole	1 134
Beaver Lake # 131, AB	Husky Crgnd	11-21-065-13W4	Gaz	473
Beaver Lake # 131, AB	Husky Crgnd	13-26-065-13W4	Tubés	481
Blood # 148, AB	Ander[illegible]insto	14-26-005-25W4	Abandonnés	2 267
Blood # 148, AB	Bonav[illegible]tood	10-35-007-23W4	Abandonnés	1 470
Blood # 148, AB	Bonavista Penny	02-19-008-22W4 (8-19)	Pétrole	1 230
Blood # 148, AB	Bonavista Penny	02-24-008-23W4	Pétrole	1 211
Blood # 148, AB	Bonavista Penny	12-24-008-23W4	Pétrole	1 224
Blood # 148, AB	Bonavista Penny	02-26-008-23W4	Pétrole	1 243
Blood # 148, AB	Bonavista 102 Penny	2/06-26-008-23W4	Pétrole	1 261
Blood # 148, AB	Bonavista Penny	04-34-008-23W4	Pétrole	1 360
Blood # 148, AB	Bonavista Penny	13-26-008-23W4	Pétrole	1 271
Blood # 148, AB	Bonavista Penny	02-33-008-23W4	Pétrole	1 425
Bobtail # 139, AB	Bowood Penny	04-11-009-23W4	Gaz	1 239
Cold Lake # 149, AB	BRCL Nelson	13-01-044-25W4	Gaz	605
Cold Lake # 149, AB	Baytex 3D Beavrdm	03-15-061-02W4	Pétrole	343
Cold Lake # 149, AB	Baytex 5B Beavrdm	4/05-15-061-02W4	Pétrole	330
Cold Lake # 149, AB	Baytex 1C Beavrdm	3/01-16-061-02W4	Pétrole	339
Cold Lake # 149, AB	Baytex 1D Beavrdm	4/01-16-061-02W4	Pétrole	330
Cold Lake # 149, AB	Baytex 7B Beaverdam	6/07-22-061-02W4	Abandonnés	344
Cold Lake # 149, AB	Baytex 9C Beavrdm	3/09-01-062-03W4	Tubés	476
Cold Lake # 149, AB	Baytex 13D Beavrdm	13-06-062-02W4 (14-06)	Pétrole	417
Cold Lake # 149, AB	Baytex 11D Beaverdam	11-01-062-03W4 (15-01)	Pétrole	567
Cold Lake # 149, AB	Baytex 15B Beaverdam	2/15-01-062-03W4 (15-01)	Tubés	410
Cold Lake # 149, AB	Baytex 16D Beaverdam	16-01-062-03W4 (15-01)	Pétrole	652
Cold Lake # 149, AB	Baytex 16B Beaverdam	2/16-01-062-03W4 (15-01)	Pétrole	509
Horse Lakes # 152B, AB	ECA ECOG Sinclair	11-19-073-11W6	Gaz	2 531
Kapawe'no # 229 & 230, AB	Timing Grouard	15-32-075-14W5	Gaz	820
Kapawe'no # 229 & 230, AB	Northsun Ltl Hors	08-04-076-14W5	Gaz	873

INTÉRÊTS DES PREMIÈRES NATIONS DANS DES PUITS

RÉSERVE	NOM DU PUITS	EMPLACEMENT (Surface)	ÉTAT	PROFONDEUR (m)
Kapawe'no # 229 & 230, AB	Shabute Grouard	2/11-33-075-14W5	Gaz	844
Kehiwin # 123, AB	CNRL Kehi	09-12-059-06W4	Gaz	393
Loon Lake #235, AB	Storm Loon	04-32-086-09W5	Pétrole	1 382
Louis Bull # 138B, AB	BRCL Nelson	11-22-045-25W4	Tubés	572
Louis Bull # 138B, AB	BRCL Nelson	10-20-045-25W4	Gaz	577
Makaoo # 120, AB, SK	CNRL Onion Lake DD	91/14-05-055-27W3 (12-5)	Gaz	572
Makaoo # 120, AB, SK	Panglobal Onion Lk South	41/11-25-054-28W3	Pétrole	580
Makaoo # 120, AB, SK	Panglobal Onion Lk South	11/05-19-054-27W3	Pétrole	590
Makaoo # 120, AB, SK	Panglobal John Lake	02-36-054-01W4	Tubés	574
Montana # 139, AB	BRCL Samson	12-28-043-24W4	Tubés	635
Montana # 139, AB	BRCL Samson	04-30-043-24W4	Gaz	616
Montana # 139, AB	BRCL Wood Riv	07-20-043-24W4	Gaz	614
New Thunderchild # 115B, SK	Avalon Thunderchild	11/04-30-051-20W3	Gaz	529
New Thunderchild # 115B, SK	Avalon Thunderchild	21/10-36-051-21W3	Gaz	564
New Thunderchild # 115B, SK	Avalon Thunderchild	11/A3-02-052-20W3	Pétrole	559
New Thunderchild # 115B, SK	Avalon Thunderchild	11/A4-02-052-20W3	Abandonnés	562
New Thunderchild # 115B, SK	Avalon Thunderchild	16-06-052-20W3	Gaz	550
New Thunderchild # 115B, SK	Avalon Thunderchild	11/07-02-052-20W3	Pétrole	580
New Thunderchild # 115B, SK	Avalon Thunderchild	11/A8-02-052-20W3	Pétrole	570
New Thunderchild # 115B, SK	Avalon Thunderchild	A14-04-052-20W3	Pétrole	547
New Thunderchild # 115B, SK	Avalon Thunderchild	A4-09-052-20W3	Pétrole	520
New Thunderchild # 115B, SK	Avalon Thunderchild	A7-09-052-20W3	Pétrole	588
New Thunderchild # 115B, SK	Avalon Thunderchild	A1-02-052-20W3	Pétrole	552
New Thunderchild # 115B, SK	EOG Thunderchild	C4-03-052-20W3	Pétrole	495
O'Chiese # 203, AB	Westrock BRCL Willgr	07-19-043-09W5	Abandonnés	1 787
O'Chiese # 203, AB	Westrock Ferr	08-25-043-10W5 (1-25)	Gaz	1 835
O'Chiese # 203, AB	Westrock BRCL Willgr	12-06-044-09W5	Gaz	1 785
O'Chiese # 203, AB	Westrock Willgr	03-31-044-09W5	Gaz	1 580
O'Chiese # 203, AB	Westrock Ferr	12-01-044-10W5	Gaz	1 800
O'Chiese # 203, AB	Westrock Ferr	02-11-044-10W5	Gaz	1 768
O'Chiese # 203, AB	Westrock BRCL 103 Ferr	3/07-25-044-10W5	Tubés	1 660
O'Chiese # 203, AB	Westrock BRCL Ferr	02-36-044-10W5	Gaz	1 645
O'Chiese # 203, AB	Northrock Ferr	11-31-044-10W5 (3-6-45-10)	Gaz	2 900
O'Chiese # 203, AB	Northrock 102 Ferr	2/14-36-044-10W5	Gaz	2 577
O'Chiese # 203, AB	Northrock Pem	15-01-045-11W5	Gaz	2 776
Onion Lake # 119-1, SK	Panglobal Onion Lk South	11/12-28-055-27W3	Gaz	622
Onion Lake # 119-1, SK	Panglobal Onion Lake North	11/07-32-055-27W3	Gaz	630
Onion Lake # 119-1, SK	Panglobal Onion Lake North	11/11-29-056-27W3	Pétrole	673
Onion Lake # 119-1, SK	Panglobal Onion Lake North	11/01-05-056-27W3	Pétrole	661
Onion Lake # 119-1, SK	Panglobal Onion Lk North	11/04-05-056-27W3	Pétrole	643
Onion Lake # 119-1, SK	Panglobal Onion Lk North	11/14-05-056-27W3	Pétrole	665
Onion Lake # 119-1, SK	Panglobal Onion Lake North	11/A10-05-056-27W3	Pétrole	658
Onion Lake # 119-1, SK	Panglobal Onion Lake North	12/10-05-056-27W3	Gaz	522
Onion Lake # 119-1, SK	Panglobal Onion Lake North	11-04-09-056-27W3	Pétrole	604
Onion Lake # 119-1, SK	Profico Onion Lake	21/15-07-056-27W3	Gaz	530
Onion Lake # 119-1, SK	Profico Peck Lake	31/13-16-057-27W3	Abandonnés	504
Onion Lake # 119-1, SK	Profico Peck Lake	16-16-057-26W3	Gaz	601
Onion Lake # 119-1, SK	Profico Peck Lake	09-22-057-27W3	Gaz	515

INTÉRÊTS DES PREMIÈRES NATIONS DANS DES PUITS

RÉSERVE	NOM DU PUITS	EMPLACEMENT (Surface)	ÉTAT	PROFONDEUR (m)
Onion Lake # 119-1, SK	Pan Global Bronson Lake RE	31/08-17-058-27W3	Gaz	675
Pigeon Lake # 138A, AB	Pivotal Bglen	2/13-25-046-28W4	Gaz	1 692
Pigeon Lake # 138A, AB	Pivotal Bglen	2/10-26-046-28W4	Gaz	1 656
Pigeon Lake # 138A, AB	Pivotal Bglen	2/10-35-046-28W4	Gaz	1 670
Poundmaker # 114, SK	Banks Poundmaker	21/04-34-044-21W3	Gaz	633
Poundmaker # 114, SK	Banks Poundmaker	21/16-04-045-21W3	Gaz	627
Poundmaker # 114-22, SK	Banks Freemont	A14-27-044-24W3	Pétrole	731
Poundmaker # 114-22, SK	Banks Freemont	A1-33-044-24W3	Pétrole	729
Poundmaker # 114-22, SK	Banks Freemont	A6-33-044-24W3	Pétrole	735
Poundmaker # 114-22, SK	Banks Freemont	B8-33-044-24W3	Pétrole	735
Poundmaker # 114-22, SK	Banks Freemont	C10-33-044-24w3	Pétrole	725
Puskiakiwenin # 122, AB	CNRL 5C Frog Lk	05-30-057-03W4	Pétrole	577
Puskiakiwenin # 122, AB	CNRL 9C Lndbrgh	09-26-057-04W4	Pétrole	585
Puskiakiwenin # 122, AB	CNRL 15C Lndbrgh	15-27-057-04W4	Pétrole	594
Red Pheasant # 108, SK	Bonavista Branch Lake	01/04-16-059-23W3	Gaz	350
Red Pheasant # 108, SK	Bonavista Branch Lake DD	91/11-22-059-23W3	Gaz	440
Red Pheasant # 108, SK	Bonavista Makwa DD	21/11-27-059-23W3	Gaz	410
Saddle Lake # 125, AB	Tuskab Keyano Cache	15-09-057-11W4	Gaz	708
Saddle Lake # 125, AB	Tusk Keyano Cache	13-16-057-11W4	Gaz	710
Saddle Lake # 125, AB	Tusk Keyano 102 Cache	2/03-21-057-11W4	Gaz	520
Saddle Lake # 125, AB	Tuskab Keyano Cache	06-26-057-11W4	Gaz	673
Saddle Lake # 125, AB	Tusk Keyano Cache	07-27-057-11W4	Gaz	682
Saddle Lake # 125, AB	Tusk Keyano Cache	08-01-057-12W4	Gaz	706
Saddle Lake # 125, AB	Tuskab Keyano Cache	16-24-057-12W4	Gaz	684
Seekaskootch # 119, SK	Panglobal Onion Lk South	31/C10-09-055-27W3	Pétrole	632
Seekaskootch # 119, SK	Panglobal Onion Lk South	01/B02-16-055-27W3	Abandonnés	645
Seekaskootch # 119, SK	Panglobal Onion Lk South	01/A5-21-055-27W3	Pétrole	623
Seekaskootch # 119, SK	Panglobal Fort Pitt 10T18	22/10-18-054-26W3	Gaz	447
Siksika # 146, AB	Petrobank SERC Jbush	03-25-020-20W4	Gaz	796
Siksika # 146, AB	Petrobank SERC Jbush	04-26-020-20W4	Gaz	804
Siksika # 146, AB	Petrobank SERC Jbush	05-27-020-20W4	Gaz	804
Siksika # 146, AB	Petrobank SERC Jbush	15-19-020-21W4	Gaz	835
Siksika # 146, AB	Petrobank SERC Jbush	02-20-020-21W4	Gaz	818
Siksika # 146, AB	Petrobank SERC Jbush	03-30-020-21W4	Gaz	845
Siksika # 146, AB	Petrobank SERC Shouldice	12-25-020-22W4	Gaz	849
Siksika # 146, AB	Petrobank SERC Shouldice	09-26-020-22W4	Gaz	841
Siksika # 146, AB	ECA ECOG Gleichen	16-34-021-21W4	Gaz	1 487
Siksika # 146, AB	Avn Sholdice	02-06-021-22W4	Gaz	936
Siksika # 146, AB	EOG Farrow	16-08-021-23W4 (6-16)	Gaz	1 612
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	06-09-021-23W4 (16-5)	Gaz	1 577
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	08-09-021-23W4 (16-4)	Gaz	1 401
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	14-09-021-23W4 (16-6)	Gaz	1 192
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	16-09-021-23W4 (8-16)	Gaz	1 200
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	16-10-021-23W4 (6-15)	Gaz	1 537
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	14-10-021-23W4 (6-15)	Gaz	1 253
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	06-10-021-23W4 (16-03)	Gaz	1 580
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	08-10-021-23W4 (16-3)	Gaz	1 158
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	08-11-021-23W4	Gaz	953

INTÉRÊTS DES PREMIÈRES NATIONS DANS DES PUITS

RÉSERVE	NOM DU PUITS	EMPLACEMENT (Surface)	ÉTAT	PROFONDEUR (m)
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	14-11-021-23W4	Gaz	1 505
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	16-11-021-23W4 (8-11)	Gaz	1 441
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	01-13-021-23W4 (11-13)	Gaz	1 379
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	03-13-021-23W4 (11-13)	Gaz	1 213
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	08-14-021-23W4 (6-14)	Gaz	1 259
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	08-15-021-23W4 (6-14)	Gaz	1 245
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	2/08-16-021-23W4	Gaz	940
Siksika # 146, AB	EOG Farrow	08-17-021-23W4	Gaz	1 285
Siksika # 146, AB	EOG Farrow	15-17-021-23W4	Gaz	1 175
Siksika # 146, AB	EOG Farrow	03-18-021-22W4 (12-18)	Gaz	1 282
Siksika # 146, AB	EOG Farrow	07-18-021-22W4 (12-18)	Gaz	1 504
Siksika # 146, AB	EOG Sholdice	08-20-021-23W4 (13-16)	Gaz	1 298
Siksika # 146, AB	EOG Blkft	08-16-022-23W4	Gaz	968
Siksika # 146, AB	EOG Blkft	14-16-022-23W4	Gaz	985
Siksika # 146, AB	EOG 102 Blkft	14-20-022-23W4	Gaz	983
Siksika # 146, AB	EOG Blkft	06-20-022-23W4 (14-20)	Gaz	1 460
Siksika # 146, AB	EOG Blkft	08-20-022-23W4 (16-20)	Gaz	1 433
Siksika # 146, AB	EOG Blkft	16-20-022-23W4	Gaz	981
Stoney # 142B, AB	PC 11-28DR Wcath	09-28-027-06W5 (11-28)	Gaz	2 650
Stoney # 142B, AB	PC 3-32 DR Wcath	10-32-027-06W5 (3-32)	Gaz	2 450
Stoney # 142B, AB	PC 13-15 DR Wcath	03-22-027-06W5 (13-15)	Gaz	2 535
Stony Plain # 135, AB	Acclaim Gspike	16-08-052-26W4	Abandonnés	1 425
Stony Plain # 135, AB	Acclaim Yekau	12-16-052-26W4	Abandonnés	1 418
Sunchild # 202, AB	BRCL Ferrier	04-02-043-10W5	Gaz	2 940
Swampy Lake # 236, AB	Westrock BRCL Ferr	09-27-042-10W5	Abandonnés	1 827
Swampy Lake # 236, AB	Storm 102 Loon	2/09-11-085-10W5	Tubés	392
Swampy Lake # 236, AB	Storm Exp Loon	01-36-085-10W5	Gaz	1 507
Swampy Lake # 236, AB	Harvest Loon	08-07-086-09W5 (6-8)	Tubés	1 680
Swampy Lake # 236, AB	Harvest Loon	07-17-086-09W5 (2-17)	Pétrole	1 593
Thunderchild # 115M, SK	Bonavista Makwa	41/13-26-059-23W3	Gaz	354
Tsuu T'ina # 145, AB	Compton Sarcee	2/06-02-023-03W5 (7-2)	Gaz	1 914
Unipouheos # 121, AB	CNRL 12B Frog Lk	12-19-056-02W4	Pétrole	577
Unipouheos # 121, AB	CNRL 12D Frog Lake	12D-13-056-03W4	Pétrole	512
Unipouheos # 121, AB	CNRL 2C Frog Lake	2/02-22-056-03W4	Pétrole	463
Unipouheos # 121, AB	Husky 1C Frog Lake	2/01-16-056-03W4/3	Pétrole	489
Unipouheos # 121, AB	Husky 14C Frog Lake	14-16-056-03W4	Pétrole	490
Unipouheos # 121, AB	Husky 12C Frog Lake	12-21-056-03W4	Pétrole	495
Unipouheos # 121, AB	FOGO 102 7B Lind	2/07-17-057-03W4	Pétrole	534
Unipouheos # 121, AB	FOGO 102 2C Frog Lake	2/02-17-057-03W4	Pétrole	485
Unipouheos # 121, AB	FOGO 103 2B Frog Lake	3/02-17-057-03W4	Pétrole	481
Wabamun # 133A, AB	Zargon Highvale	13-15-052-03W5	Abandonnés	1 505
Wabamun # 133A, AB	Zargon Highvale	02-27-052-03W5	Gaz	1 450
Wabasca # 166, AB	Atlas Hz Peerless	08-31-079-22W4 (13-5-80-22)	Pétrole	2 826
Wabasca # 166, AB	Atlas Hz Peerless	10-32-079-22W4 (16-5-80-22)	Pétrole	2 650
Wabasca # 166, AB	Atlas Hz 102 Peerless	2/10-32-079-22W4 (16-5)	Pétrole	2 560
Whitefish Lake # 128, AB	Tuskab Ash	11-09-061-12W4	Gaz	793
Whitefish Lake # 128, AB	Tusk Keyano Ashmont	09-16-061-12W4	Gaz	635
White Bear # 70, SK	Harvest Wbog Big Marsh Hz	91/07-24-009-03W2 (3-24)	Pétrole	1 724

OPÉRATIONS FINANCIÈRES 2004-2005

FINANCEMENT		
Affectation budgétaire 2004-2005		10 492 348 $
Total Financement		10 492 348 $
DÉPENSES, CONTRIBUTIONS ET TRANSFERTS		
Dépenses		
Salaires		4 869 993 $
Fonctionnement et entretien		
Services de gestion des stocks	197 818	
Environnement	53 929	
Négociations (Disposition et modification)	53 253	
Administration des ententes	122 868	
Conformité	350 525	
Administration des redevances	887 103	
Politique opérationnelle et communications	383 616	
Gestion ministérielle	650 999	
Informatique	148 129	
Exploitation directe, planification	334 319	
Exigences législatives ou réglementaires	45 357	
Conseil de PGIC	1 995	
Pilote	242 250	
Autre	25 156	
TOTAL FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN		3 497 319 $
Contributions et transferts		
ICR Partenariat	300 000	
Conseil de PGIC	75 000	
Autres projets d'ICR	20 000	
Initiative de gestion du pétrole et du gaz des Indiens	1 109 118	
Autres contributions et transferts	534 108	
TOTAL CONTRIBUTIONS ET TRANSFERTS		2 038 226 $
TOTAL DÉPENSES, CONTRIBUTIONS ET TRANSFERTS		10 405 538 $
Excédent / déficit		86 810 $
RECETTES PERÇUES AU NOM DES PREMIÈRES NATIONS		
Redevances		202 438 152 $
Primes		6 002 769 $
Indemnités et loyers		11,467,090 $
TOTAL RECETTES PERÇUES AU NOM DES PREMIÈRES NATIONS		219 908 011 $

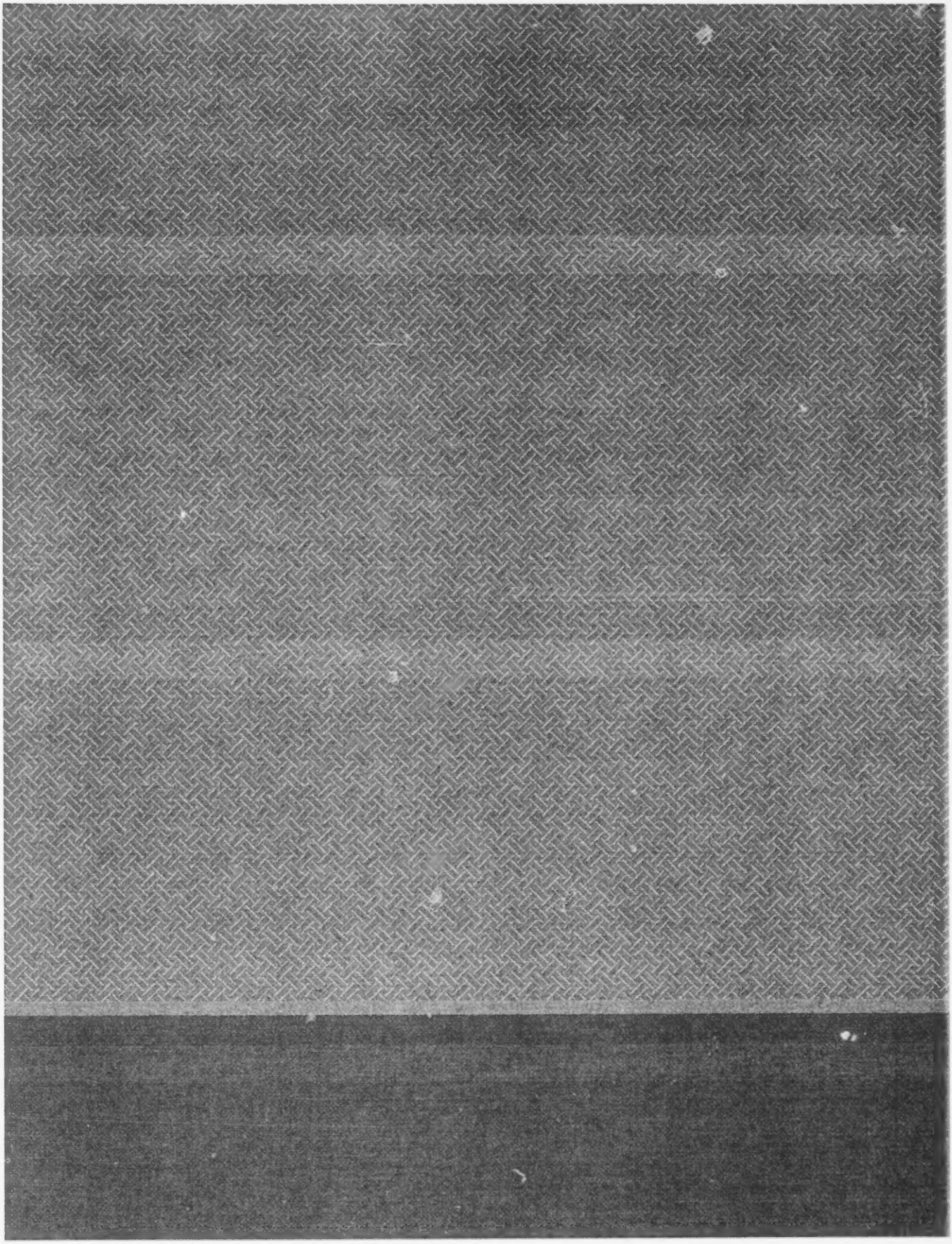

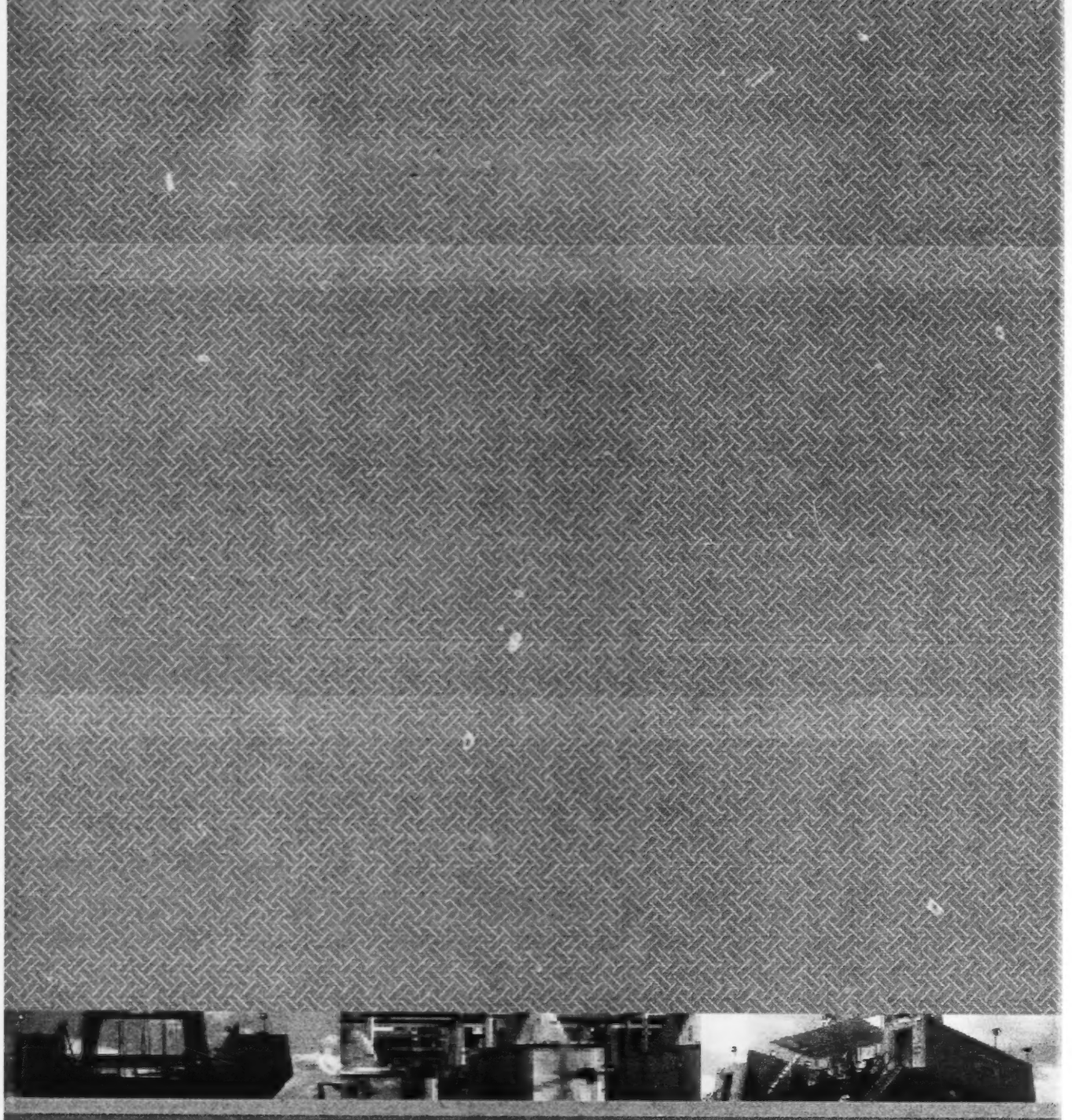

PÉTROLE ET GAZ DES INDIENS DU CANADA
9911, boulevard Chula bureau 100, Tsuu T'ina, Alberta T2W 6H6
Tél: (403) 292-5625 Fax: (403) 292-5618 www.pgic.gc.ca